LETTRE OUVERTE D'UN CITOYEN SUISSE
A M. GEORGES CLEMENCEAU



LA SUISSE DEVANT L'EUROPE

PAR

JACQUES PETITPIERRE
AVOCAT
MEMBRE DU BARREAU DE NEUCHATEL



Avec 7 dessins d'EMILE ALDER
Peintre Suisse, à Paris

PARIS
EUGÈNE FIGUIÈRE, ÉDITEUR
« A L'ENSEIGNE DU FIGUIER », 3, PLACE DE L'ODÉON

LA SUISSE DEVANT L'EUROPE

A M. GEORGES CLEMENCEAU

Hommage respectueux
d'un Europeen.

Les trente premiers volumes de cette édition ont été numérotés et offerts contresignés par l'auteur, le Peintre Emile Alder et l'éditeur à :

Nos 1. — M. Raymond POINCARÉ, Président de la République.
2. — M. Georges CLEMENCEAU, Président du Conseil des Ministres.
3. — M. Antonin DUBOST, Président du Sénat.
4. — M. Paul DESCHANEL, Président de la Chambre des Députés.
5. — M. le Maréchal FOCH.
6. — M. Léon BOURGEOIS, Ancien Président du Conseil.
7. — M. T. Aristide BRIAND, ancien Président du Conseil.
8. — M. LLOYD GEORGE, Premier Ministre anglais.
9. — Lord Robert CECIL.
10. — M. le Comte DERBY, Ambassadeur d'Angleterre.
11. — M. le Président WILSON.
12. — M. le Colonel HOUSE.
13. — M. William SHARP, Ambassadeur des Etats-Unis.
14. — M. ORLANDO, Président du Conseil des Ministres italien.
15. — M. le Baron SONNINO, Ministre des Affaires Etrangères italien.
16. — M. le Comte BONIN-LONGARE, Ambassadeur d'Italie.
17. — S. M. Albert Ier Roi des Belges.
18. — M. le Baron de GAIFFIER D'ESTROY, Ministre de Belgique.
19. — M. MATSUI, Ambassadeur du Japon.
20. — M. QUINONÉS DE LÉON, Ambassadeur d'Espagne.
21. — M. VENIZELOS.
22. — M. VESNITCH, Ministre de Serbie.
23. — M. le Comte EHRENSWARD, Ministre de Suède.
24. — M. Gustave ADOR, Président de la Confédération Suisse.
25. — M. MOTTA, Conseiller fédéral.
26. — M. CALONDER, Conseiller fédéral.
27. — M. HAAB, Conseiller fédéral.
28. — M. Robert COMTESSE, Directeur du Bureau International de la Propriété Intellectuelle.
29. — M. Ernest PICOT, Président du Tribunal fédéral.
30. — M. Alphonse DUNANT, Ministre de Suisse, à Paris.

LETTRE OUVERTE D'UN CITOYEN SUISSE
A M. GEORGES CLEMENCEAU



LA SUISSE DEVANT L'EUROPE

PAR

JACQUES PETITPIERRE
AVOCAT
MEMBRE DU BARREAU DE NEUCHATEL



Avec 7 dessins d'EMILE ALDER
Peintre Suisse, à Paris



PARIS
EUGÈNE FIGUIÈRE, ÉDITEUR
« L'ENSEIGNE DU FIGUIER », 3, PLACE DE L'ODÉON



Lettre ouverte d'un Citoyen Suisse
á M. Georges Clemenceau

2, rue Girardon
Paris, le 1er janvier, 1919,

Monsieur Georges Clemenceau
Président du Conseil des Ministres

Monsieur le Président du Conseil,

C'est avec un sentiment de profonde humilité, et de vive reconnaissance, qu'en qualité d'étranger demeurant sur la généreuse terre de France, nous nous permettons de vous faire part de quelques réflexions qui nous sont suggérées par la marche grandiose et irrésistible des événements européens.

Les pronostics les plus variés sont lancés dans la presse de tous les pays, et certains pourront être

utiles en face d'un avenir prochain, au grand effort que devront fournir pour la création d'un ordre nouveau, les hommes entre les mains desquels reposent les destinées du monde.

Ces quelques lignes, qui sont dénuées de toute prétention, et dont nous sommes seul à prendre la responsabilité, reflètent l'avis peut-être le moins autorisé. Il nous a semblé toutefois qu'il pouvait ne pas être superflu de mettre en lumière à cette heure critique, divers traits de l'Histoire suisse, qui paraissent devoir être aujourd'hui pour l'Europe, d'un profond enseignement. En patriote et en citoyen d'un pays neutre resté petit, mais digne, fort et fier de lui au milieu de la tourmente, nous avons essayé de dégager tout à la fois de la modestie de la Suisse, de sa haute attitude et de l'élévation de son idéal quelques idées qui, pour la plupart, ne furent point encore exprimées.

Nous nous excusons par avance, de la forme peut-être un peu catégorique sous laquelle nous nous efforçons de soutenir *un point de vue*, mais nous sommes bien persuadé qu'elle ne sera interprétée par vous, que comme la meilleure preuve de notre conviction profondément ressentie et de notre vibrant attachement à la plus belle cause qui fut jamais défendue, celle de la liberté du monde, dans laquelle se confondent intimement les hautes aspira-

tions de la glorieuse et impérissable République française et celle de la plus pure démocratie, la Confédération helvétique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de notre plus haute considération.

Jacques PETITPIERRE
Avocat





La Suisse devant l'Europe

I

CONSTATATIONS SOMMAIRES

Nous croyons qu'il est opportun aujourd'hui d'attirer l'attention sur le rôle de tout premier plan, que la Suisse joue incontestablement dans le fouillis des grands événements contemporains, et de faire remarquer que ce pays, resté à l'abri de l'ouragan qui sévit de toute part, semble aux yeux de tous, établir par sa haute attitude, un *grand principe universel.* Il est désormais reconnu que des hommes de race, de

culture et de langue différentes, peuvent vivre pacifiquement entre eux, tout en constituant une communauté politique divisée en un certain nombre d'Etats à souveraineté limitée par leur propre volonté, au profit d'un pouvoir central.

Rien ne s'oppose à ce que l'exemple frappant de la Confédération helvétique puisse être maintenant d'un profond enseignement pour l'Europe. Plus une question paraît discutable, plus il est nécessaire de la discuter. L'impérialisme d'outre-Rhin abattu, et toutes les garanties de réparation, obtenues, il va falloir concentrer toutes les énergies pour la résolution du problème le plus grandiose qui fut jamais posé.

Ce principe de cohésion politique doit être admis aujourd'hui sans restriction, et il ne faudrait pas *a priori*, se buter au fait qu'appliqué à l'Europe, il semble se compliquer d'éléments nouveaux. L'existence des possessions coloniales dépendant de leurs métropoles respectives — qui peut apparaître comme un empêchement dirimant — ne procède avant tout et en réalité que de considérations d'ordre géographique ; nous voyons au contraire dans cette particularité, l'avantage de grouper d'un seul coup le monde presque entier dans la recherche d'un idéal pacifique. On peut objecter aussi, que la Suisse est un petit pays et que ce qu'elle a fait, l'Europe ne

peut pas le faire en raison du nombre des habitants et de la superficie des Etats qui la composent. Cette objecttion doit être brutalement démentie et contredite par le magnifique *exemple que de leur côté donnent les vastes Etats-Unis d'Amérique,* où fourmillent des millions d'âmes. Les Etats-Unis sont en effet loin d'avoir à se plaindre d'ennuis intérieurs provenant de difficultés administratives, et c'est *au contraire* une lutte contre une centralisation exagérée, qui y est devenue nécessaire.

Tout porte à croire qu'il y ait lieu d'établir d'autre part un intéressant parallèle entre les phases successives par lesquelles la Suisse passa avant 1848 — c'est-à-dire avant que son unité ne fût définitivement consacrée — et les stades mouvementés dans lesquels l'Europe se transforme, et se débat.

L'Histoire de la Suisse est malheureusement trop peu connue. On ignore généralement les difficultés énormes auxquelles se heurta la poussée cependant irrésistible de l'idée démocratique, et l'on ne sait pas assez que l'unité de ce pays s'est forgée dans le sang, comme s'est forgée tantôt celle de l'Europe. Les différends qui divisèrent les Suisses à travers les siècles, naquirent des causes les plus variées, et souvent des prétextes les plus futiles. A maintes reprises, il se forma au sein des Etats confédérés, des groupements que le jeu des alliances des Etats modernes,

rappelle en tous points. Il y eut des défections comme il y en a de nos jours, et des contrées secouèrent le joug de leur oppresseur, tel le pays de Vaud qui, à l'aide des troupes françaises, s'émancipait en 1798 de la tutelle de Berne.

Sous réserve des vestiges qu'on en trouve dans l'Antiquité, l'idée démocratique a incontestablement germé au cœur de la Suisse. On sait que c'est en l'an 1291, le 1er août, que les habitants des rives du lac des Quatre-Cantons, firent au Grütli, le serment solennel, de lutter opiniâtrement jusqu'à la mort pour *un idéal*, celui que représentait pour eux et représenterait pour leurs descendants : *la Liberté*. Désireux d'être bref, nous renonçons à transcrire ici la fameuse page de *Jean de Muller*, historien suisse (1752-1809). Cette page dépeint de la manière la plus simple et la plus grande, le serment d'une poignée d'hommes, sur lequel semble devoir infailliblement se greffer dans l'avenir, l'histoire de l'Europe entière. Les vigoureux hommes de ces régions reconnaissaient la nécessité de se liguer contre les prétentions d'un voisin inquiétant, l'empereur Rodolphe de Habsbourg, qui était alors le prince le plus puissant de la Haute-Allemagne.

Les premiers démêlés entre la Suisse et l'Autriche furent marqués par la défaite du duc Léopold de Habsbourg en 1315. Cette déroute fut suivie d'autres

humiliations des princes de cette Maison, qui luttèrent en vain contre le souffle impétueux de liberté, dont se sentaient animés les premiers promoteurs du principe de l'indépendance absolue. On peut remarquer que si l'ambition désordonnée de la dynastie des Habsbourg fut à l'origine la cause des premiers groupements des Suisses, cette même ambition qui tenta de subjuguer la Serbie, sera également la pierre de touche de l'histoire de l'Unité européenne.

La marche toujours ascendante de l'idée démocratique devait encore se heurter en Suisse à de multiples entraves. Au cours du XVIIIe siècle, la plupart des Etats confédérés furent à la merci de petites oligarchies ou clans aristocratiques qui gouvernaient en maîtres et souvent en despotes. Il fallut les bousculer, et il est intéressant de constater qu'à deux reprises, soit vers les années 1790 et 1830, le coup de vent de libéralisme qui venait de France, contribua à rallumer la flamme momentanément vacillante de l'idée républicaine. A côté de contrées organisées en petites républiques, il y avait donc en Suisse, d'autres cantons qui n'étaient autres que de véritables monarchies, de même qu'aujourd'hui encore, il y a en Europe les régimes les plus libéraux et les plus autocrates. Les autocraties furent définitivement renversées et la tournure que prennent les événements européens semble confirmer que toute l'Europe marche

sur les traces marquées inconsciemment par la Confédération helvétique.

La Suisse d'avant 1798 n'avait point encore de Constitution fédérale ; elle se composait de trois groupes différents : d'une *Confédération* de XIII Cantons dont celui de Zurich prédominait, de *pays alliés* dont Genève, le Valais, Neuchâtel, les Grisons, Saint-Gall et Mulhouse, puis *de baillages* : Vaud, le Tessin, l'Argovie et la Thurgovie. Il est à prévoir que les Etats de l'Europe, qui viennent de passer aussi par des stades incertains et qui se sont débattus dans le sang, vont s'unir définitivement entre eux en décidant de se vouer — confiants les uns dans les autres et sous réserve de toutes précautions à prendre — à la poursuite commune d'un idéal pacifique.

Après *l'Acte de Médiation* que Napoléon Bonaparte avait donné aux Suisses en 1803, *le Pacte fédéral de 1815*, était pour les confédérés un premier pas vers l'unification. Il instaurait un régime d'une *Confédération d'Etats* dont les souverainetés respectives n'étaient encore limitées *que dans une faible mesure au profit d'un pouvoir central*. Qui sait si l'Europe, une fois que l'idée démocratique et sa force invincible auront triomphé partout, ne va pas commencer par s'arrêter *à un premier stade préparatoire à l'unification, tel que fut pour la Suisse le régime de 1815* ? Si ce devait être le cas, il lui res-

terait alors à vivre une période analogue à celle que traversa la Suisse de 1815 à 1848, c'est-à-dire une période aboutissant à l'unité politique. Une confédération des Etats-Unis d'Europe risque de prendre corps bientôt pour sortir enfin du domaine de l'utopie, et la création d'un Tribunal International même muni de moyens de sanction, devra être alors considérée comme *secondaire*.

On sait que l'idée d'une *Société des Nations*, est loin d'être nouvelle, et que sans vouloir remonter plus haut, le pape Jules II, le célèbre Hollandais Grotius, surnommé le père du droit international, et bien d'autres auteurs et jurisconsultes l'avaient précédemment exprimée. En France, elle fut reprise par Proud'hon et avant que le Président Willon ne la fasse sienne, elle avait récemment eu à Paris, d'autres champions qui fort à propos semblent être rentrés en lumière. Nous avons lieu de supposer que MM. Léon Bourgeois et d'Estournelles de Constant furent surpris par la guerre et durent renoncer à défendre leur thèse parce qu'ils ne voulurent pas admettre à temps que le traité de Francfort qui désaxait l'histoire de l'Allemagne, ouvrait simultanément une trêve et rendait inévitable un nouveau conflit franco-allemand.

Notre idée diffère de la leur en ce sens, qu'en préconisant comme eux l'avènement d'une Confédération européenne, nous prétendons contrairement à

ce qu'ils firent au début, que c'est précisément de la guerre qu'elle doit sortir.

En fait, la plus grosse difficulté qui jusqu'ici semblait s'opposer à la constitution d'une Confédération européenne, c'était l'esprit de l'Allemagne, mais l'empire gonflé d'orgueil et grisé par les succès de 1870 d'où il tirait sa propre existence, est maintenant humilié et vaincu. La défaite des Germano-Touraniens était indispensable et le désastre et la honte devront forcer le reniement intégral d'une clique malfaisante de sordides meneurs. L'Allemagne est contrainte par la force et le droit, à renoncer à son propre projet de Mittel-Europa ; réveillée et débarrassée peu à peu des hobereaux qui l'ont menée à la ruine, elle va consentir à entrer dans une fédération européenne qu'elle n'avait pas conçue et au sein de laquelle, il faudra qu'elle commence par racheter ses crimes et par expier sous le fardeau du châtiment.

L'Europe un jour donnera infailliblement l'aspect d'un groupement paisible d'Etats dont les uns pour ainsi dire minuscules, vivront librement d'une vie haute et utile à côté d'autres Etats d'une superficie plus étendue, mais dont les droits seront égaux à ceux des premiers. La notion de *Grande Puissance* jusqu'ici consacrée, succombera sous le coup de l'évolution fatale qui s'annonce. Le triomphe du

principe des nationalités, une protection loyale accordée aux plus petits intérêts, vont s'affirmer. L'Alsace-Lorraine dans le rayonnement de sa joie patriotique, va redevenir française. La Belgique, la Roumanie, la Serbie, restaurées, vont revivre glorieuses, et à l'exemple des cantons suisses qui finirent tous par s'affirmer, les Yougo-slaves, les Tchéco-slovaques, la Pologne reconstituée, la Finlande, l'Ukraine, l'Arménie, la Palestine, la Syrie, l'Arabie, vont s'affranchir définitivement.

Il serait nécessaire que le Sleswig retournât à qui de droit, et si l'on ne pouvait faire entièrement confiance au revirement des peuples d'outre-Rhin, la prudence pourrait transformer le Palatinat bavarois et l'enclave de Sarrelouis, en pays neutres.

* * *

L'histoire des Suisses, n'a pas été que l'histoire d'un peuple ; les bataillards loyaux, mais invétérés que furent les Suisses au service étranger, depuis Marignan — origine des capitulations militaires, — jusqu'en 1830, date à laquelle elles furent abolies, ont fait une partie de l'histoire *européenne*.

Parlant du Régiment des Gardes-Suisses en France, le Colonel Feyler s'exprimait comme suit : « Son histoire résume pour ainsi dire celle du service suisse à l'étranger dans son ensemble ; elle em-

brasse près de trois siècles pendant lesquels, au milieu de la lente transformation du monde, le Régiment seul, semble n'avoir pas évolué. Du premier jour au dernier, le devoir militaire reste son guide unique et sa raison d'être. On retrouve les Suisses de Charles IX sous Louis XVI et sous Charles X ».

Ajoutons que les Suisses n'assistaient pas impassibles à l'évolution du monde, mais qu'ils furent souvent le puissant levier des faits les plus marquants *qui amenèrent l'Europe aux Temps modernes.*

En 1513, après la bataille de Novare, Machiavel voyant les Suisses, libérateurs de la Lombardie, et vainqueurs des Français, laisser à d'autres le fruit de leurs victoires et se contenter du butin, écrivait à Vettori (1) :

« Des républicains comme les Suisses ne feront jamais de grandes conquêtes. Une preuve frappante de ce fait, c'est que, pouvant garder la Lombardie, ils ne l'ont pas fait. Ils n'ont même pas voulu garder la Citadelle de Milan. Cela aurait cependant mieux valu que d'aller conquérir la Bourgogne pour le compte de l'empereur ». « Pour les Suisses, — répondait Vettori, — que j'estime au-dessus de tous les rois... ils sont animés de l'amour de la République et de la gloire. »

1. Citation empruntée au capitaine de Vallière, *le Régiment des Gardes-Suisses au service de France.* Paris, 1912.

Déjà en 1480, Louis XI introduisait la tactique suisse en France et faisait venir une dizaine de mille Suisses en leur confiant le soin d'instruire son armée. Quelques années plus tard, Ferdinand, roi d'Espagne, leur confiait également la réorganisation complète de ses régiments. Nous ne pouvons passer sous silence ici, la célèbre retraite de Meaux, où s'illustra sous Charles IX, le 28 septembre 1567, le régiment suisse commandé par le colonel Pfyffer, régiment qui, dans cet épisode sauva les destinées de la France. Rappelons encore le nom du Suisse qui obtint les plus hautes marques de distinction à l'étranger, Jean-Louis d'Erlach, dont l'action personnelle s'affirma au cours de la guerre de Trente ans, qui fut comblé par les rois, et auquel Louis XIV remit même, le bâton de Maréchal de France.

L'abnégation des Suisses, et le respect qu'ils attachaient à la parole donnée, furent illustrés plus tard encore à maintes reprises, et notamment, comme on sait, par leur splendide résistance du 10 août 1789, aux Tuileries.

Les Suisses finirent cependant par se lasser de tant de conflits, d'intrigues et de gloire, qui leur avaient acquis sur tous les champs de batailles de l'Europe, une réputation de guerriers de premier ordre. Aujourd'hui cependant, on les retrouve encore au Vatican, mais surtout et de plus glorieux,

au service de la Légion Etrangère. C'est, en effet, par milliers que les soldats de la libre Helvétie, sentant couler en eux le sang de dix générations de héros, ont donné volontairement au cours de cette guerre, leur vie pour leur seconde patrie, la France immortelle ! Honneur à eux!

L'article II de la Constitution Fédérale de 1848 interdisait à tout jamais les capitulations militaires ; elles furent même et bien à tort, flétries par certains qui crurent y voir une marque de vassalité. Depuis lors, la Suisse concentra tous ses efforts dans la poursuite d'un idéal pacifique et dans le développement d'une vie intérieure haute et exempte de toute ambition dangereuse. Par un destin fort explicable, les ravages de la guerre mondiale viennent d'épargner, la plus vieille démocratie du monde moderne, le pays où chacun naît antimilitariste, mais profondément militaire par discipline, et par le souci du respect à imposer au dehors.

De hautes destinées président à l'évolution splendide du monde ; ces destinées n'ont pas voulu que la Suisse soit souillée à nouveau, par les horreurs et les hécatombes du XX[e] siècle. Il ne faudrait pas être surpris qu'au commencement de la nouvelle ère qui s'ouvre, les Suisses qui furent jugés indispensables par tous les souverains de l'Europe, *sur le terrain de la guerre*, soient, par un savant retour

des choses, jugés indispensables aujourd'hui, *sur le terrain de la paix*. Jadis, ils donnèrent leur sang pour toutes les causes imaginables, demain, c'est leur nation recueillie, qui cèdera un patrimoine tout intellectuel, celui de *ses institutions de Droit public* qui, instaurées en Europe, lui légueront du même coup le critère de la paix universelle.

Les Suisses eurent des guerres qu'ils regrettèrent; ce furent leurs guerres civiles. Qui sait si nos arrières-petits-fils ne vont pas se voir contraints de considérer au sein d'une Europe unifiée, la guerre actuelle, comme la plus terrible des guerres civiles ?

Il est en tous cas fort caractéristique qu'on ait jamais en Suisse pris les armes pour des divergences de culture, de langue et de race, et cette considération *ne doit pas passer inaperçue aujourd'hui.* En Europe, ces divergences qui semblent encore constituer des oppositions irréductibles, finiront par devenir comme en Suisse, et aux Etats-Unis d'Amérique, des éléments de souplesse, de vigueur physique et intellectuelle, et en elles, résidera plus tard, la source des plus heureuses émulations. Le premier effet d'une unité politique — d'abord partielle — ne sera pas en Europe, de tuer les généreuses initiatives et manifestations de la vie nationale, mais bien au contraire de les stimuler. L'avantage de

cette unité sera d'éviter avant tout, de nouvelles conflagrations plus graves que la présente, et c'est même de cette nécessité qu'elle doit naître. Il n'y a pas lieu... de craindre déjà le spectacle d'une Confédération Européenne, dont les divers Etats auraient à veiller à la conservation de leur individualité, comme chacun des cantons suisses tient fort justement à la sienne! Mais un état d'équilibre va se créer fatalement dans la nouvelle Europe bigarrée. La diversité des races qui s'y trouveront réunies et la cohésion formidable qui en résultera, opposeront une digue insurmontable à l'hégémonie d'une seule nation et permettront un désarmement général. C'est peut-être à pas de géant, que nous marchons vers un résultat qui, hier encore paraissait irréalisable, même dans la nuit des temps. L'Europe elle-même est mieux équilibrée au point de vue ethnique, que la Suisse, où cependant la minorité des cantons romands, a fini par faire moralement contre-poids — pour ne pas dire mieux — contre toute la Suisse alémanique.

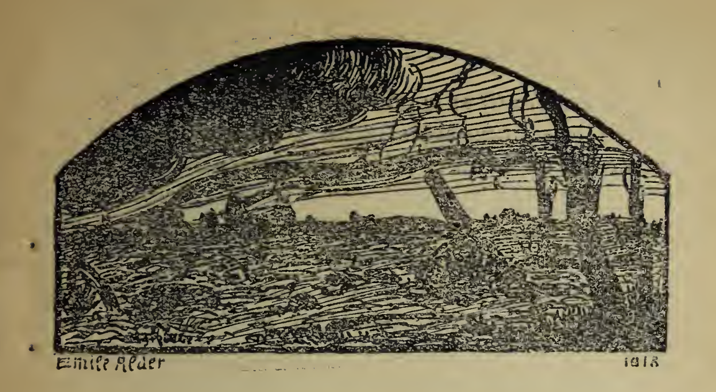
Si l'on veut bien envisager la Confédération Helvétique comme le *modèle* sur lequel semble devoir infailliblement se calquer l'Europe de demain, on a plus de facilité aussi, à se faire une conception *vivante* de la notion restée jusqu'ici évasive d'une *Confédération européenne* qui, selon notre idée, en-

trerait alors, ne comptant que pour *une unité* dans la *Société des Nations*(1).

L'ampleur des événements et des transformations profondes à la veille desquels nous sommes, est au-dessus de la portée de la plus haute intelligence humaine, et nous croyons que la Suisse, le pays le plus modeste de l'Europe, va être appelé à jouer dans le monde, la mission la plus grandiose.

1. Voir chapitre III, *l'Ère des Fédérations.*





II

LA DÉCHÉANCE DU DROIT INTERNATIONAL

Le fameux arbitrage international qui fit tant parler de lui et qu'on croyait un jour capable de garantir par de savants compromis, le maintien de la tranquillité générale, est, tel qu'on l'a conçu et qu'on le conçoit encore, une erreur grossière.

Pourquoi a-t-on voulu tout à coup, sous prétexte de créer un ordre nouveau, ignorer les règles fondamentales du droit ? A la base du *principe d'autorité*, il y a en droit, un *acte de constitution*. De cette loi suprême, découle la création d'une trinité de pouvoirs distincts, le pouvoir *législatif*, qui semble avoir une certaine prédominance sur les autres, le

pouvoir *exécutif* et le pouvoir *judiciaire.* Au mépris de ces lois immuables et au risque d'outrager la mémoire de Montesquieu *qui ne sépara les pouvoirs que pour les réunir*, on a voulu créer dans le néant, un seul pouvoir *judiciaire*, que l'on a curieusement placé à La Haye, puis, on s'est étonné de se voir dans l'impossibilité de le munir de moyens de sanction. Il va falloir retourner le char, et l'apparition des tribunaux internationaux ne devra constituer que l'*attribut de tout un système.*

En Suisse, la création — au-dessus des vingt-deux tribunaux cantonaux et des nombreux tribunaux de district — du Haut Tribunal Fédéral, dont le siège est à Lausanne, ne s'est pas opérée non plus sans de grands tâtonnements, et cette autorité n'a du reste vu le jour qu'*après que se fut affirmée constitutionnellement l'unité de la Confédération helvétique.* Il ne pourra pas en être autrement d'un Tribunal entre nations, car le droit international vient de sombrer dans une banqueroute retentissante, et *ce sont les principes généraux du Droit public* qui devront présider à la reconstruction de l'Europe.

Nous concédons qu'en Suisse les motifs primordiaux qui poussèrent à la création du Haut Tribunal Fédéral, ne furent pas les mêmes que ceux qui inspirèrent le souci d'instaurer en Europe une juridiction suprême, mais cette particularité ne saurait affaiblir

notre raisonnement, car en elle, il ne faut voir qu'une question de *compétences*, qui n'affecte en rien le *principe*.

Le droit international déchu, rappellera les premières notions du droit intercantonal en Suisse, et le temps des arbitrages et des concordats. Il sera considéré plus tard comme l'une des *sources* du *nouveau droit*, qu'il serait logique d'appeler : *droit fédéral* européen.

La solution de l'ordre nouveau réside donc dans la reconnaissance d'une grande erreur, celle qu'est le droit international, puis dans une recherche de création et d'application en Europe d'un *droit public fédéral*. Au lieu de vouloir à nouveau parler d'arbitrage international, il va falloir indubitablement reléguer au troisième plan ce projet malencontreux, et n'avoir à l'esprit, que la préoccupation de donner le jour à une *Constitution*, d'où dépendra seulement la trinité des pouvoirs dont nous venons de parler. La clef de l'impasse dans laquelle l'Europe se croit arrivée est si brillante qu'elle nous éblouit, et que nous ne la voyons pas ou ne voulons pas la voir. Si M. Lloyd George devait partager notre manière d'envisager cette question, il s'écrierait dans son style imagé ;

« *Europe ressembles the man whose mind is so*

absorbed by domestic troubles that he seeks every where the glasses resting on hise nose. (1) »

La faillite du droit international entraîne avec elle l'effondrement de toute la diplomatie avec l'intrigue mensongère, secrète et recouverte d'un manteau trompeur. Le gouvernement suisse, le premier, vient de manifester une tendance nouvelle dans le choix de ses diplomates. Le besoin se fait sentir d'envoyer à l'étranger, plutôt que des diplomates de carrière, des hommes rompus aux problèmes économiques. Il faut souhaiter que cette tendance très significative, se généralise non seulement en Suisse, mais dans toute l'Europe, où jusqu'ici chaque mot ne prenait sa valeur que de ce qui précédait et de ce qui suivait, quand ce n'était du silence ! On a fait fi des réalités de la franchise et du mot propre.et il n'est pas étonnant dès lors, qu'on ne se soit heurté qu'à des malentendus sans fin, dans lesquels certains hommes eurent le front de se complaire, et de prétendre par leur action obscure, éclaircir l'histoire.

Il va sans dire qu'à côté de diplomates peu scrupuleux, il y eût aussi des hommes de devoir et de la plus parfaite probité; il est d'autant plus regrettable

1. *Traduction libre.* « L'Europe fait l'effet d'un « rond de cuir » qui, tracassé par des scènes de ménage, cherche partout le crayon qu'il a sur l'oreille. »

que leurs efforts aient été limités par un particularisme national dangereux, et jusqu'ici fort mal compris. Le temps approche où les Etats de l'Europe, comme les cantons suisses, renonceront à s'envoyer des ambassadeurs, et des missions économiques, petit à petit, seront appelées à les remplacer.

Le Président Wilson, en préconisant pour l'avenir, la publication de tous les traités, a le souci d'éviter de nouvelles catastrophes plus effrayantes encore que celles dont nous sommes affligés. Sa note du 14 octobre, adressée au Prince Max de Bade, et dans laquelle en toute franchise, il parle de l'*horreur* inspirée aux Alliés par les procédés inqualifiables des armes allemandes, crée dans les annales européennes une telle innovation, que toute la routine diplomatique s'en trouve décapitée.

Nous pensons cependant que la publicité des traités, ne serait pas suffisante à elle seule pour sauvegarder un état de paix définitif. Nous allons plus loin, et entrevoyons l'élaboration inévitable d'un texte constitutionnel par lequel les Etats européens à l'instar des cantons suisses, s'interdiront non seulement de s'armer les uns contre les autres, mais encore de conclure entre eux des alliances. En faisant volontairement abandon d'une partie de leur souveraineté au profit d'un pouvoir central, ils se soumettront en quelque sorte, dans certains domaines,

à une autorité qu'ils reconnaîtront d'essence supérieure à la leur, et *qu'ils jugeront digne de les dominer, puisqu'ils l'auront créée.* C'est également de plein gré que les cantons suisses ont reconnu que leur force résidait dans la détermination qu'ils devaient tous prendre, de se mettre partiellement sous l'égide d'une espèce de tutelle; un pareil acte de renonciation devra être accompli en Europe et sans lui, aucune juridiction suprême n'aura chance de voir le jour. Plus grandes seront les concessions qu'auraient à faire les Etats, en faveur d'une Ligue des Nations qui prendrait alors la forme d'une personne juridique, plus nombreuses seront conséquemment les probabilités du maintien de la paix. Dans de telles conditions, la création d'un Tribunal suprême deviendrait en Europe une *nécessité de second ordre* et les mobiles qui pousseraient à son établissement, correspondraient dans les grandes lignes aux préoccupations d'où naquit en Suisse, le Haut Tribunal Fédéral.

Le renoncement de chaque Etat à une partie de sa souveraineté, s'effectuerait pour le plus grand bien de l'Humanité et forcerait l'évolution beaucoup trop lente des idées qui ont présidé aux usages malheureux dont furent en quelque sorte victimes les volontés nationales. Le droit naturel et le droit à la protection de l'individu sont, en effet, à la base de tout l'édifice social. A quoi sert qu'un individu soit pro-

tégé contre ses voisins à l'intérieur de son propre pays, s'il peut être attaqué avec eux, par ceux d'un autre pays? Il saute aux yeux que l'organisation actuelle de la Société est incomplète, et a été jusqu'à nous pitoyablement comprise. Il faudra que l'aire de la sécurité individuelle et collective, s'étende au monde entier. De cette manière seulement disparaîtra la dualité qui existe entre la morale privée et la morale publique, dualité qui avait déjà frappé Jean-Jacques Rousseau, et tant d'autres avant lui.

Comme on sait, Jean-Jacques Rousseau s'était appliqué aussi à étudier toutes les formes de Gouvernement. Il avait prétendu, en particulier, qu'aucune forme de Gouvernement dans l'Antiquité et au Moyen-âge, n'avait renfermé autant de sagesse que la République de Genève, *la Ligue Helvétique*, le Corps germanique et les Etats Généraux; mais à l'époque à laquelle il écrivait ces lignes, la Ligue helvétique n'était point encore suffisamment assise pour servir d'exemple à l'Europe. Elle n'avait encore aucune Constitution, et la Suisse divisée, ne comprenait pas encore des éléments de race, de culture et de tempérament aussi différents qu'aujourd'hui.

On sait que J.-J. Rousseau écrivit vers 1760 quelques essais sur la Paix perpétuelle, essais qui lui étaient inspirés de notes rédigées de la main de l'abbé de Saint-Pierre. A cette époque, faisant allu-

sion à la formation d'une Confédération européenne, il ne se dissimulait pas les difficultés qu'un tel projet devait nécessairement rencontrer : « Toutes les Puissances de l'Europe, disait-il, ont des droits ou des prétentions les unes contre les autres ; ces droits ne sont pas de nature à pouvoir jamais être parfaitement éclaircis, parce qu'il n'y a point pour en juger de règle commune et constante, et qu'ils sont souvent fondés sur des faits équivoques ou incertains. » Nous pensons cependant, pour notre part, qu'il était dans l'erreur en ajoutant : « Le système de l'Europe a précisément le degré de solidité qui peut la maintenir dans une agitation perpétuelle, *sans la renverser tout à fait;* et si nos maux ne peuvent augmenter, ils peuvent encore moins finir, parce que *toute grande évolution est désormais impossible.* »

Les faits de l'Histoire de France notamment, le développement vertigineux des Puissances européennes, le progrès des idées sociales et la guerre elle-même, ont démontré aujourd'hui, que les idées directrices qui poussaient néanmoins le philosophe de Genève, à préconiser une Paix générale et définitive, étaient réalisables, mais que leur triomphe devait être retardé de plus de cent cinquante ans. L'évolution que Rousseau estimait impossible, marche à pas de géant. Seul reste encore à réduire un noyau de populations imprégné d'ambitions indignes même du Moyen-âge, et leurs doctrines inséparables

de régimes vieillis et arbitraires, vont être à tout jamais bannies par la force du droit, et de la démocratie.

Malgré le mépris que Rousseau professait pour les expériences du passé, nous croyons qu'il eût défendu envers et contre tous, les quelques idées que nous avons l'honneur d'exposer ici. La preuve en est, que le droit public germanique, qui commençait alors à prendre corps, attirait déjà son attention et lui faisait faire certaines réflexions suggestives touchant la création de normes semblables, destinées à être appliquées à l'Europe dans son ensemble.

M. Maurice Barrès, dans une *Observation présentée à la Chambre des députés*, le 11 juin 1912, à propos du bicentenaire de Rousseau, s'exprimait comme suit : « Messieurs, j'ai le droit de dire que de la part « d'hommes de gouvernement, la glorification des « principes de Rousseau est une manifestation sans vé- « rité profonde. » Il est certain que Rousseau ignorait instinctivement les méthodes de la science, et que ses constructions reniant toute tradition, étaient purement imaginatives et idéologiques, mais aujourd'hui, c'est en continuant à donner tort à sa méthode qu'on lui donnera raison, car l'expérimentation par l'histoire — notamment celle du peuple suisse — est venue s'ajouter au passé et nous a permis de vérifier en l'occurrence, l'exactitude de faits qu'il ne pré-

voyait même qu'imparfaitement, dans l'élaboration sincère de son projet de Paix perpétuelle.

Cette guerre est un procès entre le Droit international et le Droit public. Il importe peu que le droit international ait été bien défendu, ou plutôt que d'éminents jurisconsultes aient essayé de l'expliquer; il est mort de sa belle mort,et fut frappé au défaut de la cuirasse. Une doctrine qui, au xx[e] siècle, avait l'impudence et la hardiesse de réglementer « la guerre » était par là même surannée, et fatalement condamnée à disparaître. Cette guerre qui devra, entre les hommes, être la dernière calamité volontaire d'une telle envergure, ne condamne pas seulement l'insuffisance de l'Arbitrage international, mais bien toute la doctrine dans son ensemble, doctrine à laquelle devront infailliblement suppléer les principes généraux du *Droit public.*

On peut avoir pour le Droit international quelque indulgence, parce que (bien que durant la guerre les règles qui en font l'objet n'aient pas même été respectées), l'Arbitrage avait réussi cependant en solutionnant certains litiges, à retarder le cataclysme européen. Il faut reconnaître encore que les idées qui sont à la base de l'Arbitrage sont fort louables; les Cantons suisses, jadis, l'avaient pratiqué entre eux avec succès, et à de très nombreuses reprises, mais un remède qui est simplement capable d'adou-

cir un mal et de le maintenir à son état chronique, n'est pas un remède. L'Arbitrage devra donc faire place dans la nouvelle Europe, à un Tribunal ou à des Tribunaux réguliers qui prendraient le nom de *Tribunaux fédéraux.*

Le seul édifice un peu stable qui reste de la structure du Droit international, c'est le fameux Palais de la Paix, à la Haye. Ironie sanglante! Envoyons-lui par courtoisie un salut dernier, donnons une pensée généreuse aux architectes qui ne durent en concevoir le plan sans de cruelles insomnies, puis tournons une page.





III

L'ÈRE DES FÉDÉRATIONS

Lorsqu'il s'agit de *créer*, il faut au début que les idées qui cherchent à façonner la représentation qu'il serait bon que l'on se fasse de l'avenir, soient exprimées. De fausses idées, une fois exprimées, peuvent même être d'une grande utilité, car souvent, dans une forte mesure, elles aident à la conception d'autres idées qui surgissent tant par opposition que par déduction. Il arrive souvent sur le terrain de la recherche que celui qui commet une faute, si grave soit-elle, aide à résoudre un problème et nous serions personnellement satisfait, si même dans une si faible proportion, l'exposé de notre thèse pouvait servir à quelque chose. De même que la science a besoin d'hypothèses, la politique ne saurait se passer d'imagination.

Mieux que les lois générales, celles de la biologie et de la psychologie semblent démontrer qu'une fédération universelle est inévitable dans l'ordre du emps. La diversité des races ne saurait être un obstacle irréductible à l'avènement d'un groupement, si gigantesque soit-il, et particulièrement en ce qui touche l'Europe, il résulte des études des démographes, qu'au point de vue ethnique, il n'y a plus de démarcations profondes entre les principales races qui la peuplent, et qu'on ne trouve plus qu'une sorte de mélange de mêmes races composantes avec une prédominance de l'une ou de l'autre dans certains endroits. Ce que l'on prend volontiers pour des différences de race ne sont la plupart du temps que les conséquences de divergences entre certains facteurs intellectuels et moraux résultant de groupements politiques dans l'Histoire.

On peut constater d'autre part, qu'hors d'Europe, le Japonais s'assimile fort bien aujourd'hui les usages et la culture de notre Continent, et que la race jaune semble vouloir enfin sortir de son isolement resté jusqu'ici plus traditionnel qu'instinctif. Le Japon paraît décidé, — ainsi qu'il résulte de la note diplomatique échangée en décembre 1917 entre le vicomte Shii et M. Robert Lansing, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères des Etats-Unis, — à respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Chine, et à ne vouloir poursuivre dans la Chine du

Nord, que des objectifs d'ordre économique. La réconciliation, en Chine, entre les Nordistes et les Sudistes, paraît imminente, et si même ce n'était point le cas, de semblables conflits ne seraient plus susceptibles de troubler la paix du monde.

Seul le langage des Turcs, pour ce qui est de l'Europe, semble détonner dans le concert des peuples, et l'on va étudier si l'on ne peut pas tirer parti de cette dissonnance à la manière dont un compositeur de musique introduirait, dans un morceau de choix, la note fausse destinée à rehausser l'effet de son œuvre.

La guerre mondiale vient de signer sa condamnation et c'est d'elle que va sortir le renouveau. Nous n'avons pas la prétention d'avoir trouvé un remède contre la guerre ; ce remède est depuis longtemps connu,mais on n'a pas voulu s'appliquer à en reconnaître l'efficacité indubitable. Il consiste dans l'extirpation difficile *d'idées qui ont dominé jusqu'ici en Europe* et dans un effort commun, puissant et sincère, de reniement de méthodes que nous avons de la peine, — enchaînés que nous sommes par le passé — à flétrir et à condamner *pour leur routine et le manque d'élan qui les caractérise.*

L'embrouillamini dans lequel on va se trouver malgré soi, tant en raison de la précipitation des

événements que de la multiplicité des questions délicates qui devront être rapidement résolues, sera tel, que seul l'exemple vécu et frappant de la Suisse s'imposera à l'attention de tous.

Sur la base de son *gouvernement mixte*, et du *système des deux Chambres*, tel qu'il existe dans ce pays, il faudrait *vouloir créer*.

Les pronostics les plus divers sont jetés dans la presse de tous les pays; on parle d'une *Société des Nations*, d'*Etats-Unis d'Europe*, de *Ligue Universelle*, et l'on croit que l'essentiel soit qu'on atteigne une paix générale, sans qu'il faille se préoccuper trop de l'avenir. Tout d'abord, quelle terminologie employer pour désigner la fédération dont on envisage l'avènement? Cette question de terminologie qui peut paraître tout à fait puérile, a une certaine importance, car comme un nom, elle peut avoir une influence marquée sur la personne qui le porte et qu'il s'agit d'éduquer.

Nous avons personnellement la conviction que les innombrables intérêts en présence et les difficultés d'ordre politique et administratif qui vont surgir, ne permettront pas de créer d'un seul coup, un bloc gigantesque auquel on donnerait le nom peu précis de *Société des Nations,* et où figureraient *au même titre* tous les pays anciens et nouveaux de l'Europe,

de l'Amérique et de l'Asie. L'érection en une personne juridique d'un pareil groupement nous paraît inconcevable, et la génération actuelle n'est pas mûre pour une pareille œuvre ; au surplus, qui trop embrasse mal étreint.

Il s'agit de construire une maison ; avant d'y mettre le toit, il serait prudent d'en bâtir les murs et, avant même d'entreprendre ce travail, il faudrait en dessiner le plan. Ce plan général qui sera élaboré au moment même des pourparlers de paix, demandera pour son exécution un laps de temps pendant lequel toute la vie ne saurait rester gênée et suspendue. Nous ne nous permettrions jamais de suggérer des directives, mais nous croyons que les difficultés innombrables qui vont surgir, obligeront pour bien *unir* de commencer par bien *diviser*. Nous nous demandons si parmi les fondements de l'édifice, ne va pas prendre place une *Confédération balkanique* dont feraient partie la Syrie, la Palestine, l'Arménie, et en général tous les Etats novices de cette région, dont on aurait reconnu l'indépendance à la diète générale, sous condition d'un groupement devant faciliter les rapports administratifs dans l'avenir. Cette confédération compterait pour *un*, comme l'Angleterre, la France, l'Italie, la Grèce, la Roumanie, l'Allemagne, etc..., dans une *Confédération européenne*. D'autres groupements de ce genre pourraient être encore envisagés ailleurs et former ainsi

des unités politiques et administratives, qu'il s'agisse d'une Confédération Danubienne, ou de la formation d'une Confédération du Sud de l'Europe Centrale, telle qu'elle existait avant 1866, et capable de faire équilibre à une Allemagne même « démocratisée ». L'Allemagne ainsi ne serait pas augmentée par la dislocation totale de la monarchie des Habsbourg, et il est à supposer que cette solution serait, au reste, conforme aux vœux réels des Allemands d'Autriche. Le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes devra primer, s'il le faut, une extension exagérée du principe des nationalités. C'est sur cette idée que s'est fondée, du reste, la Suisse elle-même.

La *Confédération européenne*, d'essence supérieure aux précédentes, serait comme elles, organisée sur la base du système suisse dans ses grandes lignes, système qui paraît très éclectique et semble, tout en étant entièrement original, avoir emprunté à chacun de ses voisins, ce qu'il a de meilleur. Il va sans dire qu'il ne serait touché en quoi que ce soit, à l'organisation intérieure des autres pays, qui, dans l'avenir, suivraient régulièrement leur évolution au sein de la Confédération européenne. Cette dernière ne compterait également que pour une unité, comme les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, la Chine, et une nouvelle Confédération des Etats de l'Amérique du Sud, dans un groupement qui serait alors la *Société des Nations*.

Dans notre exemple, la Syrie et l'Arménie, ne seraient donc représentées dans la Société des Nations, que dans la mesure où elles participeraient politiquement à l'existence de la Confédération européenne et cette combinaison n'infirmerait en rien le triomphe manifeste du principe des nationalités, puisque ces groupements s'inspireraient de la *nécessité* et de la victoire éclatante des idées libérales et démocratiques. Les deux étages de la maison seraient ainsi construits et aux fondements de l'édifice social se trouveraient par la force des choses, les divisions intérieures des Etats, les départements, les provinces, voire même les royaumes et les duchés, s'il en reste !

Nous ne croyons pas que l'on puisse éviter de construire la maison si haute, car il va falloir étayer le monde. Certes, vouloir placer tous les pays anciens et nouveaux sur le même plan, serait peut-être l'idéal, mais en pareille éventualité, la possibilité d'une unification *indispensable*, échappe, et un semblable échafaudage ne paraît pas devoir satisfaire un esprit soucieux de l'ordre. Une Société des Nations ainsi comprise, conserverait un caractère trop évasif, mais rien ne s'opposerait du reste, à ce qu'édifiée de cette manière, elle voie l'utilité de *puiser en Suisse aussi, des conseils de haute sagesse*. Il n'est pas impossible qu'on tente cette dernière expérience en premier lieu et qu'on finisse par se rendre compte que cet

unique grand rouage est insoutenable ; l'avenir nous l'apprendra.

Quant à la représentation parlementaire au sein de la Société des Nations, telle que nous la concevons, elle pourrait se faire sur la base de la représentation aux Chambres fédérales suisses, comme ce mode pourrait être adopté aussi au sein même de l'Europe. Dans ce cas, l'une des Chambres serait constituée de députés élus en prenant pour base la population totale de l'Europe (non compris les colonies dont les intérêts semblent déjà défendus par leur métropole, et la Russie d'Asie comptant comme colonie russe). On pourrait envisager comme *base du calcul* la population du Japon ou de la plus petite unité qui entrerait comme telle dans la Sociétés des Nations ; cette unité aurait par exemple, UN député, et chaque unité aurait alors un nombre de députés X fois plus grand, correspondant au nombre de fois qu'elle contiendrait la population du Japon ou de cette plus petite unité. L'Europe, les Etats-Unis d'Amérique, la Chine et une nouvelle Confédération des Républiques Sud-Américaines, auraient des députations déterminées d'après ces données, et cette Chambre correspondrait en Suisse, au *Conseil national*.

La seconde Chambre serait alors composée d'un nombre X de députés dont chaque unité de la Société des Nations, donnerait un nombre *égal* et *restreint* ; le Japon dans cette Chambre, aurait donc droit à

un nombre de représentants égal à celui de l'Europe. Cette seconde Chambre correspondrait au *Conseil des Etats* suisses. Les compétences des deux Chambres qui tantôt devraient siéger séparément, tantôt réunies, seraient arrêtées. La délégation qui représenterait l'Europe dans la première Chambre, pourrait être combinée de manière à ce que chaque Etat — si petit soit-il, — fournisse au moins un député, sans pour cela qu'on s'en tienne strictement à la répartition des populations spécifiquement nationales. Il semble qu'au début du moins, les députations ou délégations recevraient comme en Suisse à l'origine, des mandats impératifs. Des pouvoirs exécutifs et judiciaires pourraient être instaurés aussi, tant au sein de la Confédération européenne que dans l'échelon supérieur, en profitant des expériences et résultats correspondants obtenus en Suisse. Le gouvernement mixte de la Confédération offre cette particularité qu'il n'a pas les inconvénients de l'instabilité ministérielle et que d'autre part,les Conseillers fédéraux n'étant pas inamovibles, ne sauraient abuser longtemps de leurs fonctions, car l'action des Chambres, et par là même du peuple peut se manifester à chaque période de réélection.

La nomination des délégués des deux Chambres législatives de la Société des Nations, serait de la compétence des autorités suprêmes de chaque pays. Les deux Chambres correspondantes de la Confédé-

ration européenne, pourraient faire l'objet d'élections populaires.

On peut constater que la Suisse a déjà pris la tête d'un mouvement de centralisation européenne. A Berne, ont en effet déjà vu le jour, le Bureau International des Administrations Télégraphiques, le Bureau de l'Union Postale Universelle, le Bureau International pour la protection de la Propriété Intellectuelle, joint à celui de la Propriété des œuvres littéraires et artistiques. L'Office central des transports internationaux de marchandises par chemin da fer, a également son siège dans cette ville et l'Office International du Travail, a le sien à Bâle. Il y a en outre, à Berne, un Bureau International de la Paix, et un Bureau permanent de la Conférence parlementaire. Loin de vouloir en notre qualité de citoyen suisse, suggérer le déplacement de ces organes, nous croyons cependant que leur centralisation et leur réunion aux Bureaux Internationaux du même genre, qui existent dans d'autres pays, deviendra nécessaire dans un lieu unique, qui serait, nous osons le dire, la Capitale de l'Europe. Les accords internationaux relatifs à la plupart de ces matières subiront du reste, par la force des choses, des transformations profondes, et serviront de base à la législation intérieure de l'Europe. Une capitale en effet deviendra indispensable à la Confédération des Etats-Unis d'Europe,

et *Paris*, le cœur et le cerveau du monde, paraît tout désigné pour cet honneur et cette fonction ; ses architectes y ont ménagé des perspectives magnifiques qui sont un présage d'y voir circuler un jour les représentants unis et réconciliés de l'Europe entière, qu'ils viennent des Balkans, de la Russie, de l'Espagne ou de la Scandinavie.

Dans notre idée, la Société des Nations, composée de grands groupements, réunirait toutes les parties du monde. Qui, dira-t-on, réglerait alors les conflits qui pourraient surgir entre ces grands groupements ? Fera-t-on une seconde expérience néfaste du droit international ? Ici de nouveau, il faut laisser parler l'*Esprit des Lois* et la théorie des trois pouvoirs qui sont à la base de tout principe d'autorité. L'instance suprême qui serait créée en l'occurrence dans l'ordre judiciaire, pourrait servir d'organe de première instance pour les membres de la Société des Nations, et d'organe de recours pour les divisions ou sous-divisions de ceux-ci. La désignation d'une capitale ici aussi serait indiquée, et il pourrait être préférable qu'elle ne fût pas simultanément celle d'un des grands groupements dont il s'agit. Il semble que New-York s'impose.

Il faut envisager dans un temps assez rapproché une formidable transfusion des langues, qui déjà s'annonce sous de multiples formes. De toute façon le français, la langue diplomatique consacrée jus-

qu'ici, pourrait avec l'anglais et l'espagnol, être officiellement employé pour faciliter les rapports au sein de la Société des Nations. En Europe, il y aurait un plus grand nombre de langues nationales qui seraient, comme en Suisse, officiellement déterminées; il se passerait alors en Europe ce qui s'est passé en Suisse, savoir : que le niveau intellectuel de la culture populaire aurait tout à gagner du nouvel état de choses, car c'est bien au rapprochement dans lequel vivent les Suisses alémaniques, italiens et romands, que la Suisse doit de se trouver au premier rang des nations civilisées, en ce qui touche l'instruction du peuple qui s'est mis à même de savoir ce qu'il veut.

L'idée qu'une Confédération européenne ne peut prendre corps que si tous les Etats de l'Europe en font partie dès le début, est fausse. L'Allemagne pourrait être tenue à l'écart et n'entrer dans le giron européen qu'une fois ses dettes payées. Le rapprochement entre l'Europe et la Suisse serait alors encore plus frappant, car l'agrégation des Cantons dans la Confédération helvétique s'est faite petit à petit au cours de l'Histoire. Supposons qu'un pays quelconque, à tendances particularistes marquées, refuse d'y entrer. Cette circonstance n'empêcherait aucunement la formation d'une Confédération européenne, mais il serait alors indispensable que le régime douanier du bloc principal soit si favorable pour les Etats qui

le composent et si défavorable pour ceux qui restent à l'écart, que l'entrée de ces derniers dans l'*Europe* ne devienne plus qu'une question de temps. Il le faudrait, parce que l'idée dominante doit être l'évitation de guerres nouvelles. Nous croyons cependant que le bloc européen prendra corps d'ün seul coup, contrairement à ce que l'on vit en Suisse, parce que les raisons primordiales de l'unification dans ce pays, procédèrent souvent de causes extérieures, alors que celles de l'Europe procéderaient surtout de causes intérieures.

Le bloc européen, tel qu'il est actuellement, construit, constitue déjà à de multiples points de vue, par égard aux autres Continents, une masse possédant un caractère propre. Il suffit de songer à la culture et aux mœurs européennes et il est indubitable que sur le terrain intellectuel et même économique, l'Europe forme déjà une unité vitale. Si l'on voulait bien s'élever au-dessus de multiples questions de détail ou de routine,ainsi qu'au-dessus de certaines tendances particularistes qui jugées impartialement et avec l'esprit du siècle paraissent mesquines, on reconnaîtrait que les difficultés réelles ne sont pas si grandes.

Nos descendants seront un jour consternés de constater que jusqu'en 1918 il n'y avait en Europe que trois Républiques, la France, la Suisse et le Portugal, et que c'était hors d'Europe qu'il fallait

chercher à notre époque, des systèmes de gouvernement plus avancés. L'Europe qui se croyait à la tête de la civilisation, s'est vue sur ce terrain, à la remorque du reste du monde.

Dans la nouvelle Confédération européenne, la notion d'*Etranger* disparaîtra petit à petit avec les vestiges derniers et mal soutenus des manifestations purement diplomatiques. La croyance que l'intérêt d'un pays réside nécessairement dans la *violation des droits d'un autre*, est destinée à être à jamais bannie. Une coalescence toujours plus grandissante finira par se traduire par une recherche *consciente* et un souci sincère de rapprochements multiples dans lesquels le *sentiment* jouera un rôle plus grandiose qu'on ne le prévoit encore. Les néfastes illusions nationales de l'Allemagne ont jeté dans un discrédit complet la guerre que l'on croyait être au delà du Rhin un mode d'amélioration de la Société. L'ère nouvelle dans laquelle l'Europe se voit précipitée au moment où elle s'y attendait le moins, a été ouverte par l'entrée en guerre des Etats-Unis, car jamais jusqu'alors, on n'avait vu un pays, quel qu'il fût, se mêler d'un conflit armé dont il n'avait pas l'arrière-pensée de tirer quelque profit aux dépens d'autrui. Ce fait est capital dans l'Histoire, et c'est lui qui marquera l'effondrement des anciens régimes.

Le Président Wilson qui semble embrasser d'un coup d'œil l'Univers entier, a quelquefois tenu un

langage qui paraissait peu clair aux oreilles européennes. Ce n'est pas son langage qui manque de clarté, c'est la vieille Europe qui a de la peine à marcher au devant d'une mort inéluctable.

La nouvelle organisation du monde opposera à toute velléité d'hégémonie d'une seule nation, une si formidable digue que toute tentative de ce genre serait étouffée avant même d'avoir vu le jour. La Chine, la Mandchourie, la Mongolie et les Etats tributaires n'ont pas loin de 450 millions d'habitants, et il serait bon de partir du point de vue que le péril jaune n'est pas complètement illusoire. La chute en 1912, de la dynastie mandchoue, peut être regardée comme une sauvegarde contre un danger futur, puisque l'organisation des troupes, introduite par l'édit impérial de septembre 1911 — projet qui devait donner à la Chine en 1922 une armée assez considérable, — a été, en fait, complètement abandonnée, mais toute surprise devrait être dès aujourd'hui conjurée par l'Europe et l'Amérique, qui profiteraient de l'heure pour imposer un désarmement qui ne saurait être qu'*universel*.

Il va sans dire que si la guerre est, comme on l'a prétendu, un phénomène sismique, tous les efforts que nous ferons pour l'éviter ne feront que la retarder. En pareil cas, même le désarmement universel ne saurait garantir définitivement le maintien de la paix, et la guerre au lieu d'être précédée de la

phase préparatoire de la mobilisation, serait dans l'avenir précédée de deux phases préparatoires dont la première serait l'armement, et la seconde la mobilisation. Pour qu'une telle éventualité se produise, il faudrait compter sans le progrès des idées démocratiques et sociales, et supposer encore que la moitié du monde se dresse contre l'autre. Si l'on arrive au désarmement universel, sous réserve des armées de police, ce qui serait déjà un progrès considérable, notre génération ne saurait alors se faire de reproches vis-à-vis des genérations futures.

Nous avons parlé *d'armées de police*. A vrai dire, il faudrait envisager *une armée de police*, qui porte dans toute l'Europe *le même uniforme*, avec une marque distinctive de la nationalité. Notre génération est encore si embourbée que la simple question du *vêtement* aiderait — une fois résolue — dans une mesure considérable, à l'effacement de toute velléité de reprise d'armes. La Confédération européenne pourrait, comme le fait la Suisse, *armer* ses contingents dont les chiffres respectifs seraient déterminés, et qui deviendraient des contingents nationaux. Chaque pays devrait alors pourvoir de son côté à *l'équipement* et à *l'habillement*, sur un modèle unique, des forces octroyées par le Pouvoir central. On ne voit pas que le fait de généraliser un uniforme puisse nuire à l'expansion des plus nobles sentiments et des plus belles initiatives nationales, et si cette guerre ne

doit pas amener en Europe les plus profondes transformations, on se demande vraiment — puisqu'elles sont nécessaires — d'où elles pourraient bien sortir dans l'avenir. L'internationalisation des flottes militaires pour autant que leur maintien restera nécessaire, deviendra également indispensable. « *Si vis pacem, ne pares bellum.* »

Aujourd'hui, il n'y a plus à tergiverser. Les Gouvernements vont-ils se rebiffer devant cet abandon d'une partie de la souveraineté nationale, abandon dont l'importance serait cependant tempérée et rendue presque fictive par l'acte équivalent du voisin? Il ne faudrait pas que les chefs d'Etat hésitent un instant devant cette décision qui, *seule*, est susceptible de sauvegarder la paix future. Si les peuples pouvaient se prononcer directement sur cette question, nul doute qu'ils approuveraient la capitulation de tendances nationalistes étroites de certains chefs, et qu'ils exigeraient devant *la certitude* d'une paix définitive en Europe, cet acte de renonciation partielle. Si ce résultat ne devait pas être atteint immédiatement, il serait urgent que dans tous les pays, se forme au-dessus des partis existants, un parti *nationaliste-européen* inaugurant une politique de communauté saine, loyale, et destinée à acheminer petit à petit l'Europe vers ses destinées.

Une ère nouvelle s'annonce dans un monde meil-

leur, mais qui paraît devoir être solidement reconstruit. Les roues neuves destinées à la soutenir devront sortir des mains de forgerons habiles, qui consciencieusement y auront travaillé, échelon par échelon ; les calculs trop artificiels seront impuissants à les parfaire et seule la *Nécessité* sera son artisante féconde.

L'exemple de la Confédération Helvétique sera d'un puissant secours pour l'execution du travail gigantesque qu'il va falloir accomplir. Il n'est pas impossible que l'Allemagne, ce pays qui se targuait de ne faire qu'une bouchée de la Suisse — si tel devenait son bon plaisir — soit obligée la première d'avoir recours à son voisin minuscule. L'Allemagne bouleversée par les conséquences de sa propre arrogance, s'armant d'une sage humilité, pourrait ainsi reconnaître qu'on a souvent besoin d'un plus petit que soi, et profiter d'une formidable leçon de choses.

L'établissement de l'ordre nouveau qui sortira de la guerre mondiale, va nécessiter la conception de transformations si profondes et d'événements si gigantesques, qu'ils en donneraient le vertige si l'on avait sous les yeux de brillantes et sincères pages d'Histoire.

La Suisse est un miroir resplendissant dans lequel l'Europe surprise, se voit, et lit ses destinées.

*
* *

Une question capitale, est celle de savoir quels seront effectivement dans l'avenir les rapports entre les Etats-Unis d'Europe et les Etats-Unis d'Amérique.

Dans l'exposé qui précède, nous n'avons pas voulu dissocier ces deux grands groupements, mais nous croyons que le Président Wilson en intervenant en Europe n'a pas voulu rompre d'une manière *définitive* avec la doctrine de Monroë, et nous sommes persuadé, que les lignes citées ci-dessous, écrites de la main de M. James Kerney, Directeur du Bureau d'Information Américain, reflètent bien l'expression même de la pensée du Président des Etats-Unis. M. Kerney, faisant allusion à la Paix générale (1) disait ceci :

« Cette grande Paix venue, nous retournerons dans notre lointain pays, nous redeviendrons le peuple entre les deux océans, nous poursuivrons nos destinées. L'Europe nouvelle entrera dans un autre cycle de son existence, agrandie, anoblie, ayant développé dans d'imprévisibles proportions

1. *Courrier Franco-Américain* du 12 septembre 1918; édition française, Paris.

ses possibilités de progrès, de justice entre les hommes et de prospérité matérielle, sans quoi rien ne peut s'établir durablement. Nous reviendrons de temps en temps dans cette splendide Europe de demain, car nous y aurons laissé des tombes, et au milieu des vivants, heureux de leurs union définitive, nous rendrons hommage à nos morts glorieux tombés, côte à côte avec leurs héroïques frères d'armes, auxquels l'humanité de demain devra la création, sur le vieux continent, d'autres Etats-Unis. »

On peut dire que la Révolution française et notamment les événements de 1798, sont à l'histoire de la Suisse ce qu'est pour l'histoire de l'Europe l'interven-vention actuelle des Etats-Unis d'Amérique, et la course toujours ascendante de l'idée démocratique se manifestant sous des formes plus variées, renversera fatalement tous les obstacles.

Sur le terrain de cette comparaison, il convient d'ajouter qu'en 1799, les troupes révolutionnaires *françaises* — devant qui le gouvernement de Berne dut capituler après avoir été battu à *Grauholz* et à *Fraubrunnen*—proclamèrent en maîtres de la Suisse, à l'instar de leur propre gouvernement, *la République helvétique une et indivisible*. Cette Constitution restée connue sous le nom de *Constitution de Paris*, faisait de la Suisse, un Etat *unitaire*, divisé en vingt-trois

cantons entièrement privés de leur souveraineté particulière, et ne constituant plus que des sortes de circonscriptions administratives. Cette organisation qui n'eut comme heureux effet que d'avancer en Suisse l'unification en matière postale et monétaire, était loin de répondre néanmoins, aux besoins et aux traditions du peuple suisse qui la jeta par-dessus bord. Quelques années plus tard, en 1803, la tentative de Napoléon Bonaparte, d'imposer à la Suisse l'*Acte de Médiation*, devait avoir le même sort. Ces faits d'histoire ne sont pas inconnus, et ils pourraient être d'un certain enseignement à l'heure actuelle. On peut constater aussi, qu'aujourd'hui le régime de l'Amérique rappelle beaucoup le régime français d'alors, et que d'autre part, les tendances particularistes des Suisses vers la fin du XVIIIe siècle, correspondent aux tendances particularistes de l'Europe moderne. Cette constatation tend à souligner que les *stades seuls de l'histoire de l'unification helvétique* peuvent, servir de *modèles* à l'Europe.

Pour pousser plus loin notre comparaison, il faudrait admettre que l'action du Président Wilson s'applique et réussisse à donner à l'Europe une sorte d'*Acte de Médiation*, tel que fut pour la Suisse, celui de Napoléon Ier. Ce dernier avait dit du reste : « Ce sont les Etats-Unis, plus tard, qui dicteront les traités de l'Europe. » Napoléon s'est trompé en donnant aux Suisses une Constitution qu'il croyait

suffisamment conforme à leur tempérament. Nous pensons qu'il se trompait encore en supposant que plus tard, l'Amérique pourrait donner à l'Europe, une Constitution qui lui soit propre.

Il faut cependant remarquer que l'ingérence momentanée de l'Amérique dans la politique européenne pourrait aider — comme en Suisse, l'*Acte de Médiation* — à la compréhension d'un esprit nouveau de solidarité, qui acheminerait petit à petit l'Europe vers ses réelles destinées, *si elle ne devait pas savoir les atteindre d'elle-même dans un délai rapproché et en profitant d'expériences historiques.*

Il est certain que l'influence énorme dont dispose en Europe, le Président Wilson, ne pèsera que dans la balance d'une paix générale et garantie, ainsi que dans un resserrement légitime et désirable des relations d'amitié et de commerce, des deux Continents. On ne voit guère l'Amérique imposer à l'Europe un système politique. L'indice de l'ère nouvelle qui s'annonce, réside précisément dans l'entrée en guerre de l'Amérique, pour une cause désintéressée, et les idées pleines de noblesse de M. Wilson qui s'est élevé à des hauteurs qu'aucun homme d'Etat n'avait encore atteintes, resplendissent au-dessus de la loque qu'est devenue l'Europe, et font honneur à la nature humaine. Le Président Wilson restera dans l'avenir, une des plus grandes figures de l'Histoire.



IV

L'UNIFICATION ÉCONOMIQUE

Le titre de ce chapitre pourrait laisser attendre de nous, l'exposé détaillé et par là même considérable, que demanderait le développement de ce sujet. Nous avons simplement voulu émettre quelques réflexions qui y ont trait.

Les tendances centralisatrices qui vont se manifester en Europe,en dehors des domaines dans lesquels elles se sont déjà, par-dessus les frontières, traduites par des résultats tangibles, vont amener sur le terrain de l'économie sociale, des transformations importantes et dictées par la nécessité.

Une Conférence syndicaliste interalliée, tenue à Leeds en Angleterre, fit adopter en juillet 1916, par

toutes les organisations ouvrières représentées, diverses « clauses ouvrières » qu'on souhaitait voir figurer dans le traité de paix, et qui devaient assurer aux ouvriers des garanties relatives au droit au travail, au droit syndical, aux migrations, aux assurances sociales, à l'hygiène et à la sécurité du travail. Le prince Max de Bade trouva bon de prononcer certaines paroles susceptibles de faire croire à son adhésion au programme de cette Conférence interalliée. Il ne faudrait attacher aucune sincérité à de tels discours et, pour notre part, nous croyons du reste que ces projets, qui correspondent sans aucun doute à une nécessité vitale, n'aboutiront cependant pas de la manière dont ils sont présentés.

Il sera virtuellement impossible d'édifier d'un seul coup en se servant d'un traité de paix — qui déjà devra résoudre une foule de problèmes délicats — toute une série de clauses et de dispositions internationales relatives à la classe ouvrière. Les ouvriers n'ont pas un droit de moins que les autres citoyens, mais on ne voit pas qu'ils aient un droit de plus, et les gouvernements réguliers existent précisément pour rassembler les droits épars et les intérêts multiples de tous. Le traité de paix sera un acte aussi sommaire que possible sur lequel devra se greffer, à notre sens, le texte d'une Constitution européenne. Cette Constitution établira des compétences législatives diverses et ce seront des lois,

comme en Suisse, qui règleront en détail toutes les questions qui font l'objet des préoccupations si légitimes soient-elles, des organisations ouvrières centrales de tous les pays. Cette législation deviendra fatalement une législation interne qui en embrassant l'Europe, pourrait après coup, faire l'objet d'études en vue d'accords à passer avec la Société des Nations. Les modalités du travail dans les grands groupements de la Société des Nations, telle que nous la concevons, sont fort diverses, et si l'on essayait momentanément de vouloir éviter de faire de l'Europe l'*unité* qui s'impose, les difficultés que l'on rencontrerait en cherchant à satisfaire les classes ouvrières, seraient beaucoup plus grandes. Le texte du *Projet de la C. G. T.* facilitera l'élaboration de cette législation européenne.

Certaines conventions internationales en disparaissant comme telles, pourront servir de base à l'unification de la législation européenne. Cette unification aura comme avantage primordial — sans ruiner la concurrence nécessaire à un développement sain et rationnel — d'abolir en Europe des jalousies et des contestations nombreuses. De telles revendications — si fondées qu'elles soient — ne sauraient faire passer à l'arrière-plan des questions plus graves et qui touchent, avant de toucher une minorité même importante — l'ensemble des individus et l'avenir du monde entier ; *le critère de l'orga-*

nisation du monde réside dans l'organisation préalable de l'Europe.

La législation internationale du travail a déjà fait l'objet de nombreuses études. On sait que la Suisse, déjà en 1881, avait pressenti les principaux Etats industriels sur l'opportunité de provoquer des accords devant régir le travail dans les fabriques. Cette première tentative accueillie au début avec peu d'enthousiasme, aboutit néanmoins, après de nouveaux pourpalers engagés en 1889, à la création de l'Office international du Travail, à Bâle. Il faut prévoir que de grands pas vont encore être faits sous peu dans ce domaine.

La diversité des monnaies, et les systèmes variés de douanes et de poids et mesures, sont des entraves mises à la liberté de commerce et d'industrie, et concourent dans une mesure considérable à entretenir la défiance entre les Etats.

Rien n'est en particulier plus incohérent que l'organisation des Etats civilisés en ce qui concerne le domaine monétaire. L'Union monétaire latine qui, depuis 1890, se renouvelle par tacite reconduction, et qui seule constitue une unification partielle des monnaies, n'a pu entraîner dans le mouvement qu'elle semblait déclancher, d'autres pays voisins. A côté du franc, il y a encore aujourd'hui, constatation peu réjouissante et bien faite pour dépeindre la routine européenne, la monnaie alle-

mande, la monnaie anglaise, la couronne autrichienne, le rouble. Il semble qu'on pourrait envisager en Europe, et voire même au delà des mers, une fédération dont les Etats consentiraient au moins à ramener, dans l'intérêt général de la communauté, les unités monétaires, au franc ou à un multiple du franc. On montrerait par là, un minimum de bonne volonté et ce progrès faciliterait déjà dans une mesure notable, les transactions de tous genres. Les tendances particularistes qui se manifestent de nos jours encore sur ce terrain, seront indubitablement considérées par nos descendants dans un ou deux cents ans et vu le développement parallèle des idées de notre siècle, comme une anomalie, et il faut espérer qu'elles vont enfin entendre raison devant l'évolution irrésistible qui s'annonce.

Il ne faudrait pas s'imaginer qu'en Suisse l'unification monétaire se soit faite facilement ; elle se heurta à de nombreuses vicissitudes et ne triompha définitivement qu'assez tard. On vit même en Suisse, à ce sujet, se passer un fait qui n'a rien de légendaire, et qui constitue un épisode unique dans l'histoire des peuples. Lors d'un tir au fusil à Constance, un aubergiste, en 1458, refusait d'accepter d'un Bernois un plappart (0,05 centimes) vouant à cette pièce un mépris injurieux. Les confédérés arrivent à Constance et assiègent la ville qui s'estime heureuse de pouvoir se racheter par une forte rançon !

L'histoire de l'unification économique entre les cantons suisses est digne du glus grand intérêt ; elle peut être divisée, comme l'a fort judicieusement fait M. Georges Gabriel, professeur d'Economie politique à l'Université de Fribourg (1), en trois périodes très caractéristiques : la première, celle des années qui précèdent 1798 ou période *chaotique ;* la seconde de 1798 à 1848, qui constitue une période de *préparation ;* et enfin la dernière, de 1848 à nos jours, qui est celle des *réalisations*.

La période chaotique par laquelle passa la Suisse, a été vécue déjà par l'Europe ; les cantons, à cette époque, s'ingéniaient à multiplier les droits de douane, les taxes prohibitives et les interdictions d'importer et d'exporter, qui entravent considérablement la liberté des échanges. L'intervention fédérale qui, du reste, ne pouvait alors s'appuyer que sur une autorité encore mal établie, s'ingère timidement dans le domaine économique des cantons touchant la navigation, l'entretien des routes, et reconnaît certaines corporations d'artisans. On ébranle la question monétaire, mais en fait, cette période renferme très peu de traces de centralisation économique.

1. *La Centralisation économique en Suisse*, Arthur Rousseau, Paris, 1912.

La période *prépératoire*, par contre, est beaucoup plus mouvementée, et dénote le souci de l'inauguration d'une politique commerciale fédérale. L'Acte de Médiation qui rendait aux Cantons presque toute la souveraineté dont ils s'étaient vu privés par la Constitution de Paris, instaure la liberté d'établissement et de commerce, mais n'assure cependant pas encore un système de finances unique. La question des finances fédérales, ne fut en effet résolue que plus tard, et nous croyons que si l'Europe se développe selon toutes probabilités, en suivant dans les grandes lignes, le chemin parcouru par la Confédération Helvétique, elle rencontrera les mêmes difficultés pour se voir dotée d'un système de finances propre. Ces difficultés résulteront surtout du fait des multiples emprunts nationaux dont le total avant le début des hostilités, était déjà représenté par une dette publique générale s'élevant à environ 160 milliards. On peut juger à combien elle s'élève aujourd'hui! Des économistes qualifiés diront si cette question d'économie publique, est réellement insoluble. Nous ne le croyons pas, et un système d'abord restreint de finances européennes, devrait sans tarder voir le jour au-dessus des budgets nationaux.

Il est évident, que même au point de vue statistique, l'établissement du budget général de l'Europe, rencontre des difficultés, non seulement parce que chaque pays a sa méthode propre d'établir ses pré-

visions financières, mais encore parce que certains d'entre eux, comme la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, dressent des budgets qui ne sont pas un reflet général des divers budgets particuliers des Etats ou Cantons qui les composent; ces derniers budgets sont en effet, tantôt indépendants du budget général et tantôt se combinent avec lui. Ces considérations ne sauraient être toutefois des obstacles irréductibles, et l'avantage qu'il y aurait d'étudier cette question de première nécessité, conduirait à entrevoir le meilleur moyen de faire profiter l'Europe, du bénéfice de la suppression des budgets militaires de terre et de mer. Un autre avantage qui découlerait d'une telle innovation, serait de mettre une puissante communauté à même d'aider certains pays — comme la Russie — à sortir de la gêne, et de faciliter et favoriser l'essort des jeunes Etats, par le moyen de subventions. Cette manifestation de solidarité européenne aiderait dans une mesure considérable, à la formation d'un esprit nouveau qui ferait honneur à notre génération.

En 1815, la Diète suisse ne réussissait pas encore à établir un tarif douanier unique. Quant parlera-t-on de tarif douanier unique? C'est incontestablement l'Allemagne qui a, par les conséquences néfastes du traité de Francfort, retardé d'un demi-siècle et peut-être davantage, à la formation d'une Confédération européenne. Aujourd'hui, c'est encore elle qui retar-

dera la marche de l'unification douanière, car elle obligera probablement les Alliés à lui imposer un système de douanes spécial, qui servira dans une certaine mesure, à les récupérer des dommages innombrables dont elle vient d'être la cause. Indépendamment de ce régime d'exception, qui semble s'imposer pour l'Allemagne, le domaine des douanes va subir des transformations importantes qui achemineront l'Europe petit à petit vers le régime unique.

Les retards provoqués par l'Allemagne dans l'avènement d'un système douanier européen, pourraient être partiellement réparés, si l'on voulait bien s'ingénier à profiter des tâtonnements des Suisses et des expériences instructives qu'ils firent antérieurement dans cette voie.

La Constitution fédérale de 1848 qui consacre, comme nous l'avons déjà dit, le principe de l'unité *politique* suisse, et fait du pays un *Etat fédératif*, instaure les organes permanents et indispensables à tout bon fonctionnement de pareil rouage : les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. C'est de cette époque, relativement récente, que date l'organisation d'un système fiscal, et la création d'un Département des finances, car il s'agissait, dès lors, de constituer une fortune fédérale, par l'établissement préalable et délicat de budgets. Dès ce moment, la Suisse entra dans une période d'activité législative

intense. En 1866 et en 1874, la Constitution subissait d'importantes révisions ayant pour but de faire entrer dans le domaine fédéral, de nouvelles attributions économiques, notamment le droit de constructions et l'exploitation des chemins de fer, le droit de réglementation et d'achat de compagnies privées, droits dont elle usa largement, comme on sait, dans les années qui suivirent.

On pourrait trouver délicate la comparaison de l'unification économique en Suisse, et de la centralisation correspondante en Europe, et prétendre que de multiples difficultés nouvelles et plus complexes se dressent aujourd'hui en raison de l'extension considérable qu'ont pris toutes les branches qui touchent à l'économie sociale. Nous pensons au contraire que le parallèle est très soutenable, et qu'il peut être établi utilement. Pour en juger, il faut au préalable se convaincre que les difficultés qui furent surmontées en Suisse, loin d'être insignifiantes, furent en réalité très grosses, et apparaissaient souvent comme irréductibles. Toutes proportions gardées, ce qui, petit à petit, a facilité en Suisse la marche en avant des idées unificatrices, furent *l'esprit*, le sérieux et la bonne volonté dont firent preuve les Suisses dans l'étude de questions qui devaient prévaloir *dans l'intérêt d'une communauté*, intérêt qui s'imposait même moins à eux, que ne s'impose aujourd'hui celui d'une communauté européenne.

Les efforts des Suisses, dans leur recherche d'unification *économique*, sont d'autant plus louables, qu'aucun précédent ne pouvait, à leurs yeux, servir d'exemple, et que l'on était obligé de tailler dans le roc, sans pouvoir profiter d'expériences faites hors des frontières. On ne pouvait non plus s'inspirer sur ce terrain, comme on a pu le faire sur celui de l'unification *législative*, d'expériences faites par les Cantons. La caractéristique qui est à la base de tout ce travail, se traduit par une initiative insatiable et une volonté de fer. En rapprochant cette ligne de conduite de celle de l'Europe, on est obligé de constater qu'elle a pataugé dans l'anarchie, dans un scepticisme borné et pitoyable, et qu'elle s'est rebiffée devant toute la force de l'évidence qui lui criait de prendre conscience d'elle-même.

Les rivalités des Puissances désormais dans l'oubli, feront place indubitablement à des questions de *solidarité* d'intérêts, de classes et de nationalités. L'interdépendance des nations européennes est déjà flagrante ; elle résulte des relations entre les groupements syndicalistes, des placements de capitaux et de la configuration géographique.

L'éventualité de l'avénement, même dans un avenir très éloigné, de régimes *collectivistes*, nous laisse personnellement fort sceptique, et à ce sujet, nous partageons pleinement la manière dont M. Paul Des-

chanel, président de la Chambre des députés, envisageait cette question, en écrivant(1). « Tout l'effort du législateur dans la démocratie, doit tendre à réduire les maux. Mais les pires abus du mode actuel de propriété ne prouvent pas qu'un autre mode lui serait supérieur. Il ne s'agit pas seulement de savoir si la répartition peut être injuste sous le régime de la propriété individuelle, et pourquoi elle l'est, il faut encore être sûr qu'elle le serait moins sous le régime collectiviste ».

L'insécurité actuelle est rendue désastreuse par la fausse compréhension que l'on s'est faite de la circulation des produits. On est parti du principe que chaque nation devait pouvoir se suffire à elle-même, ce qui est une absurdité. La différenciation des fonctions sociales, ou en d'autres termes, la division du travail dans le monde, division qui s'inspire de multiples facteurs de toutes natures, voire même d'ordre géologique, géographique et climatérique, crée une interdépendance utile et inévitable. Sur le terrain européen, la liberté de commerce et d'industrie — sous réserve de l'exception éventuelle et temporaire à laquelle nous avons fait allusion, touchant le cas de l'Allemagne — deviendra nécessaire, et l'extension de cette liberté nouvelle, pourrait simultané-

1. Préface de la thèse de M. Marcel Braibant, *le Socialisme et l'activité économique*. Paris. 1911.

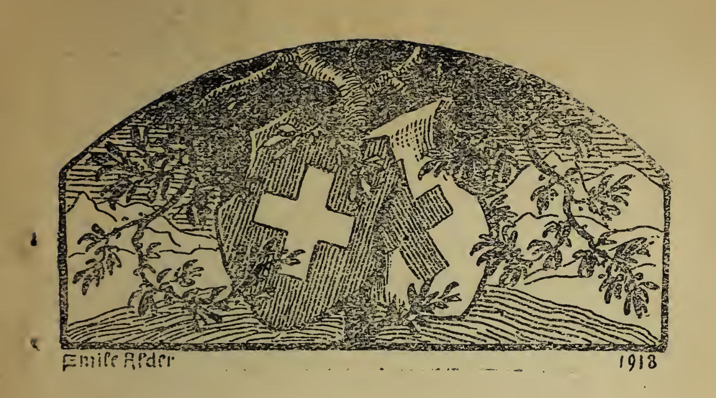
ment, ou après/ coup, faire l'objet de l'adhésion des groupements de la *Société des Nations*, telle que nous la concevons.

Le facteurs qui agiront sut la formation de l'unité européenne seront plus nombreux et plus complexes que ceux qui agirent sur l'unification en France, en Italie ou en Allemagne, mais ils ressembleront fort aux mobiles qui sont à la base même, de l'œuvre grandiose accomplie par la Confédération Helvétique.

Le moment approche, où l'*Europe* avant tout, voudra faire son premier examen de conscience.

Post tenebras spero lucem.





V

LA SUISSE ET LA GUERRE EUROPÉENNE CONCLUSION

La Suisse, au cours de cette guerre, fit souvent l'effet d'un solide navire subissant les coups de vent et les remous cruels de la plus terrible tempête. Elle résista noblement aux courants les plus opposés et aux assauts d'une mer en démence. Dans les deux camps belligérants, on se défia d'elle en raison de fautes commises par certains de ses citoyens; ces erreurs furent désavouées doublement par son opinion publique et par ses autorités, mais après avoir regagné toute la confiance qu'elle méritait, elle resta néanmoins, par la force du bouleversement général, gênée, étouffée, rationnée, contingentée, meurtrie

et assaillie d'indésirables. Malgré cela, ses œuvres de charité et de fraternité humaines sont innombrables ; elle s'est dépensée sans compter !

La force qui l'anime est prodigieuse, et la poursuite de son idéal désintéressé et grandiose, lui a épargné d'être à nouveau couverte de sang. Ayant abandonné tous rêves d'agrandissement, et n'ayant pas consacré le plus clair de ses énergies à la recherche d'ambitions chimériques à l'extérieur, elle a su concentrer chez elle, toutes ses forces, vivre d'une vie haute et honnête et s'élever selon les règles d'une morale qui se dresse comme un monument intangible. Cette ligne de conduite devait lui éviter la plus grande calamité de l'histoire.

Certaines voix mal informées ont cru devoir reprocher à la Suisse de n'avoir point manifestement protesté contre la violation de la neutralité belge. Peu ont compris combien il était difficile à la Suisse de se mêler d'une querelle dont l'un des mobiles était la violation de traités internationaux dont elle n'était pas signataire. La Suisse, en effet, n'a pas eu à intervenir lors de la conclusion des traités de 1839, confirmés plus tard par ceux de 1870, traités qui imposaient et garantissaient à la Belgique, sa neutralité. Comment eût-elle pu, dès lors, s'adresser à l'Allemagne en 1914, pour protester contre la violation de contrats auxquels elle resta complètement étran-

gère? Juridiquement, une telle intervention ne se serait pas expliquée, et il était même à craindre qu'elle fût interprétée de façon fort équivoque.

La Suisse n'en a pas moins condamné l'attitude de l'Allemagne, et sa réserve diplomatique, loin de devoir être envisagée comme un silence d'approbation, est devenue un blâme d'une haute portée morale. Ce blâme prit toute sa consistance lorsque les Suisses Alémaniques sortirent de leur torpeur. Mais est-ce à dire que ce moment se fit longtemps attendre? Si l'on veut bien se rendre compte du fait qu'en Suisse alémanique, depuis les temps les plus reculés, les générations les unes après les autres ont parlé l'allemand, ont appris dès l'enfance à penser en allemand et à raisonner lentement, on ne sera plus surpris, qu'il ait fallu aux habitants de ces régions, peu enclins aux vives impulsions, quelque temps pour se ressaisir et condamner le geste odieux d'un pays qui, exception faite de sa fatuité et de son ridicule orgueil, n'avait pas montré toujours le mauvais exemple et donné même parfois l'impression du travail individuel le plus assidu (1).

Aujourd'hui, et c'est chose essentielle, la Suisse unanime vibre toute entière pour la cause du droit.

Pour des motifs identiques à ceux qui firent garder le silence à la Suisse, lors de la violation odieuse de la neutralité belge, les Etats-Unis d'Amérique adop-

1. (De notre article à *La Petite République*, n° du 17 août 1918).

tèrent, au début des hostilités, la même attitude. L'Europe surannée, et dont l'esprit était encore embourbé dans des conceptions routinières et mesquines, eût été surprise qu'une manifestation telle qu'une protestation *officielle*, pût avoir, d'où qu'elle vînt, une portée exclusivement *morale*. L'Allemagne, arriérée, l'eût prise indubitablement pour une provocation. Qui peut dire qu'elle n'eût même pas été heureuse qu'on lui fournisse l'occasion de saisir la balle au bond et de sauter sur le *malentendu?*

Consciemment, la Suisse et les Etats-Unis ont poursuivi le même but, au cours de cette guerre ; l'action de l'Amérique fut positive ; celle de la Suisse négative *apparemment*, mais toutes deux étaient indispensables sous leur forme respective, à l'établissement d'une Paix universelle et durable qui devait pouvoir se fonder sur un exemple suggestif et puissant.

D'aucuns ont prétendu à tort ou à raison, que l'intervention armée des Etats-Unis, pouvait être regardée comme indispensable à la victoire complète de l'Entente. Nous n'avons aucune opinion à émettre sur ce sujet oiseux, mais ce que chacun peut constater, c'est que l'Amérique a considérablement hâté l'heure du châtiment qui sonne. En notre qualité d'officier de l'armée fédérale, nous ne voudrions pas dire à son ancien chef, le général Wille, que vue de

la Butte Montmartre, l'armée suisse ressemblait à une aimable petite fille, qui s'amusant avec des ballons, — par une amie sur l'amitié de laquelle il avait trop compté — ... se les est vus crever! Mais ce que nous voudrions dire, c'est que si l'intervention armée de la Suisse aux côtés des Alliés, eût été d'un intéressant appoint, la question d'indispensabilité à la victoire de leur cause, ne se serait posée pour elle, à aucun moment. L'Amérique par la guerre, et la Suisse par la paix, marchaient la main dans la main, se comprenaient et se complétaient. Dans de multiples circonstances, et notamment depuis le début des hostilités, les deux pays ont travaillé dans un but identique. L'œuvre de la fameuse Croix-Rouge Internationale, née à Genève, a trouvé en Amérique, un écho magistral, et dans toutes les villes d'Amérique, comme dans toutes les villes suisses, d'innombrables sociétés et comités à but philantropique, ont spontanément surgi pour alléger dans la mesure du possible, le poids énorme des belligérants. La sympathie des Etats-Unis pour la Suisse, qu'ils considèrent comme la première démocratie du monde, a toujours été profondément sincère et l'Amérique a même emprunté à la Suisse l'une de ses principales innovations constitutionnelles, le *referendum* populaire, institution qui rapproche sur le terrain du droit, la démocratie représentative de la démocratie pure.

Tout dernièrement encore, le président Wilson déclarait aux représentants de la presse suisse, qu'il recevait à la Maison-Blanche : « L'Amérique s'est enrichie intellectuellement auprès de chaque nation, mais *nulle part autant qu'en Suisse.* »

La parenté qui existe entre les Etats-Unis de la Suisse est une parenté *fondamentale*, écrivait dernièrement à *la Gazette de Lausanne* M. John V. Bass, le correspondant en France du *Chicago Daily News*. Cette constatation est fort judicieuse.

Ce qui, dans l'Histoire, en effet, rapproche la Suisse et les Etats-Unis, ce n'est pas seulement le fait que les deux pays sont deux démocraties et que leurs Constitutions respectives ont quelque analogie, c'est qu'ils forment l'un et l'autre, une sorte de Confédération d'Etats à souveraineté limitée, organisés eux-mêmes démocratiquement, et possédant une individualité marquée. Si la Suisse avait un lien de parenté avec l'Allemagne, celui de la Confédération d'Etats, elle a un puissant lien de parenté avec la France, celui de la démocratie, mais c'est précisément dans la réunion de ces deux éléments que réside la caractéristique de la parenté fondamentale de la Suisse et des Etats-Unis.

D'autres particularités de similitude existent encore entre ces deux nations. Alors qu'en Amérique, toutes les langues du monde sont représentées, il y a en

Suisse trois langues nationales. Pas plus en Amé rique qu'en Suisse, ce mélange de cultures et de races n'a été à aucune époque de l'Histoire, une cause de différends et de graves troubles intérieurs. Les polémiques qui s'élevèrent entre Suisses alémaniques et Suisses romands, au début des hostilités, ont été vives, mais d'une gravité fort relative, car l'agression d'un Etat voisin — telle que celle dont a été victime la Belgique — les eût immédiatement aplanies, pour faire place à la cohésion la plus grandiose.

Comme l'a si justement expliqué dans *l'Œuvre* (1) M. Jean Brunhes, professeur au Collège de France : il n'y a pas de Suisses Français, Italiens et Allemands ; il n'y a que des Suisses. Les Suisses romands ne se réclament du reste pas d'avoir fait la Suisse, car ce sont leurs cantons qui entrèrent dans le giron de la Confédération en dernier lieu. M. Louis Dumur, l'un de nos compatriotes bien connu à Paris, avait jugé nécessaire, dans le but d'attaquer l'Allemagne, — comme il le prétend — de faire du tort à son propre pays, en le dépréciant en France, par divers écrits, et en essayant de dissocier ses éléments vitaux. Dans un livre intitulé : *Les deux Suisses*, M. Dumur, jugea bon d'exposer la fameuse affaire des colonels, l'affaire Hoffmann, et toutes les

1. N° du 23 juillet 1918.

manifestations qui ont rappelé combien grave était en effet pour la Suisse, l'emprise germanique.

Un exposé *sans commentaire* de ces questions, n'eût même pu servir à quelque chose, et l'auteur le reconnaît en disant : « En ce moment, tous les yeux sont fixés sur la Suisse, rien de ce qui s'y écrit ou s'y fait n'est ignoré. Publier un article à Genève ou le publier à Paris, c'est exactement la même chose, *je n'ai jamais rien appris à personne.* »

On en est à se demander, si les publications de M. Dumur ne devaient rien apprendre à personne, ce à quoi elles devaient servir. Puisqu'en effet, les Gouvernements des pays de l'Entente, étaient exactement au courant des périls que courait le Suisse, on ne voit pas pourquoi, en manquant de doigté, M. Dumur crut bon de souligner les fautes commises.

M. Dumur a démontré qu'il ne comprenait pas son pays. Il n'a pas saisi que la Suisse qui apparaissait à côté de l'Allemagne comme un Etat minuscule, ne devait pouvoir se libérer de toute influence pangermaine, que fort difficilement, et que les hommes de sympathies allemandes, qui lui appartenaient, étaient plus à plaindre qu'à blâmer.

En admettant à juste titre que si la Suisse avait été attaquée par l'Allemagne, *l'Union sacrée* se fût soudée instantanément, M. Dumur, qu'on lit en d'autres occasions avec le plus grand plaisir, insiste sur la *peur* qu'auraient eu, de Berne, les Romands, puis il ajoute que chaque fois que Neuchâtel, Lausanne et Genève ont parlé haut, Berne a cédé. Le livre de M. Dumur renferme de graves contradictions et nous accordons volontiers à son auteur que dans l'exposé de son *point de vue*, il n'y a de sa part *aucune passion*. Il eût mieux valu que l'auteur, au contraire, se montrât susceptible de vivre un sentiment patriotique et de ne pas faire, comme il l'avoue de *l'algèbre* et de la *géométrie*.

Si nous faisons ici, quelqu'allusion à lui, c'est que nous tenons à nous désolidariser des *Suisses à l'Etranger* auxquels il a fort gauchement prêté en bloc, l'intention de partager sa fausse manière de voir. Par égard pour la Suisse, il a même fallu que la censure française lui apprenne la bienséance. M. Dumur qui prétend vouloir se battre contre l'Allemagne avec des moyens dangereux et par trop équivoques, ne se doute pas combien non seulement il est loin de la Suisse, mais encore combien il est loin de la France dont l'honneur et la délicatesse suprêmes,ont été péniblement impressionnés par son geste et la lourdeur d'un poing qui frappant sur la

table, avait tout de la manière germanique elle-même.

Le fondement de la nationalité suisse loin de s'être effondré, s'est mieux consolidé que jamais et les divergences de vues, n'auront servi qu'à cimenter d'une amitié désormais inaltérable, les liens qui existaient entre les Suisses de tous les points de la Confédération helvétique.

Le revirement des Suisses alémaniques a été d'autant plus sincère et sera d'autant plus constant qu'il a été long et profondément réfléchi. La Suisse latine dans laquelle M. Dumur semble voir la seule Suisse qui puisse honorablement encore porter ce nom, l'a désavoué, et ce qui fera la force, dans l'avenir, de la Confédération helvétique ce sera toujours la puissance des oppositions de tempérament dont elle vit.

La force a passé du côté du droit pour sauver l'humanité et de multiples énergies travaillent de concert.

L'ascendant qui, à son tour, accompagne ce brillant faisceau de forces décuplées étouffe en Suisse les derniers vestiges de germanophilie, les emporte comme dans un tourbillon et soulève un immense

enthousiasme. La victoire de l'Entente est *indubitablement pour la Suisse un jour de fête nationale.*

Grâce à la victoire éclatante des Alliés, la Suisse va pouvoir respirer de nouveau. Elle envisagera d'importantes revisions constitutionnelles et législatives, remettra en question la *Convention du Gothard*, dénoncera son *Traité d'Etablissement* avec l'Allemagne, puis, elle s'organisera avec l'appui de voisins qui, à l'avenir, comprendront peut-être mieux *qu'il faut l'aider* à lutter contre la pénétration allemande. A ce sujet, ce dont il faut du reste s'étonner, c'est que cette pénétration en Suisse, n'ait pas été encore beaucoup plus grave, comparativement à ce qu'elle était en France, en Angleterre, en Amérique, et sur tous les marchés mondiaux. Si la France va compter sur l'appui de ses vaillants alliés pour reconquérir rapidement la place qui lui revient, la Suisse va compter désormais sur l'aide de la France et des pays de l'Entente, pour reprendre la sienne.

En ce qui concerne la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, il est notoire que ces derniers désirent entretenir dans l'avenir, avec elle, les relations de commerce et d'amitié les plus étroites ; ils comptent surtout pour les besoins de leur marché, sur l'intensification, en Suisse, des industries chimiques. La Suisse, de son côté, attend de l'Amérique du coton et des métaux. Le reliement du Rhin au Rhône et

les travaux qui rendront le Rhône navigable, feront de ce fleuve une puissante voie de liaison entre la Suisse, la France et les Etats-Unis d'Amérique. L'achèvement de cette entreprise encore à l'étude, ouvrira une ère nouvelle de transactions intenses entre les trois pays. Une flotte commerciale deviendra nécessaire à la Suisse; les Etats-Unis la lui construiront, et le pays le plus éloigné de l'Océan, et le seul qui restera privé de ports, verra flotter sur toutes les mers son pavillon national (1).

Nous croyons ne pas nous faire d'illusions, en escomptant la sympathie que le Président Wilson vouerait à l'exposé de nos idées touchant l'exemple salutaire et puissant que la Suisse donne à l'Europe moderne. Pour qu'une grande Confédération d'Etats puisse prendre corps en Europe, il n'est pas indispensable que, comme en Suisse, — leurs régimes respectifs soient formés sur le même moule. Il suffira que cette guerre consacre une victoire éclatante et définitive de la démocratie et des idées libérales.

Il y eut, et il y a du reste encore en Suisse, des nuances notoires entre l'esprit des divers cantons, et à côté de petits cantons, à *Laudsgemeinde*, les plus pures démocraties du monde, vécut en bonne intelligence, la principauté de Neuchâtel, qui dépendait encore partiellement de la Prusse. Il ne faut pas

1. De notre article au *Courrier Franco-Américain*, n° du 3 octobre 1918.

vouloir forcer la marche des événements. Nous estimons cependant que l'acuité de l'intelligence de nos grands hommes d'Etat du xxe siècle, saura profiter des enseignements de l'histoire de l'unité politique suisse et tirer parti, tant des fautes commises par les Confédérés, que de leur magnifiques initiatives, dans la poursuite grandiose de l'idéal le plus noble.

M. J. Novicow, dans son ouvrage intitulé *La Fédération de l'Europe*, (Paris 1901), reprenant une idée exprimée déjà par un historien suisse, écrit ceci : « Ce que M. Daguet dit de la Suisse, nous l'appliquons à l'Europe entière, dont la Confédération helvétique offre comme une image réduite. Nous voulons l'union, afin que les individualités nationales, comprimées aujourd'hui par l'abjecte monarchie, puissent prendre un magnifique élan et développer au suprême degré leur originalité. Nous voulons l'union, non pour établir une desséchante uniformité, mais au contraire pour faire circuler la vie la plus intense et pour établir la diversité la plus complète parmi les nations civilisées. »

M. Novicow qui n'envisageait pas encore comme nous, l'avènement d'une *Confédération européenne*, n'en émettait pas moins des réflexions fort intéressantes sur le *patriotisme* européen qui à notre sens, a germé déjà et va commencer à mûrir avec une rapidité trompant toutes les prévisions. La

Suisse a vécu le développement de l'idée patriotique et il faut en chercher la source, non pas au XIXᵉ siècle mais dans une résolution prise par une poignée d'hommes, au XIIIᵉ siècle. Cette poignée d'hommes sut malgré les misères du temps, conquérir le droit à l'existence et parvenir ensuite à une situation qui déjà servit de modèle, et qui fatalement va guider les pas de toute l'Europe qui marche irrésistiblement au devant de transformations profondes, d'une solidarité toujours plus reconnaissable et d'événements si multiples par leurs conséquences et par leur envergure, qu'ils donneraient une sensation de néant, s'ils ne pouvaient s'appuyer sur l'image d'une vie vécue, expérimentée et pleine de grandeur.

Les efforts et les vicissitudes des Suisses, au cours des recherches qui devaient aboutir au triomphe le plus resplendissant de l'Histoire du monde, ont été récompensés aujourd'hui, car leur demeure austère est restée inviolée. Au cours de cette guerre, la Suisse, en se donnant toute entière aux œuvres de charité et de fraternité humaines, a tenu à professer au milieu des brouilles de la famille européenne, un fier et splendide isolement. Les Suisses malgré leurs actes multiples de générosité poignante, et la nervosité provoquée par le cataclysme effroyable, ne perdirent pas un instant le sens véritable des destinées du pays, et s'apercevant qu'un parti depuis trop longtemps au pouvoir, risquait d'en abuser,

provoquèrent une réforme d'ordre constitutionnel, qui devait mener à une représentation plus équitable, et à une participation effective des divers partis politiques, dans le sein du gouvernement. Le système proportionnel vient en effet d'être introduit pour les élections des membres du Conseil fédéral. Un des vices fondamentaux de l'organisation actuelle, est l'absence de contrôle de l'administration fédérale. Une Cour administrative fédérale viendra combler cette lacune à bref délai ; le projet est à l'étude. L'activité des Suisses, pour le perfectionnement du patrimoine que leur ont laissé leurs ancêtres, est inlassable, et leur amour de la liberté, incomparable.

Parlant du peuple suisse à l'occasion de la solution énergique donnée à la grève qui éclata récemment à Zurich, M. Paul Seippel, l'un des publicistes suisses les plus distingués, écrivait dans *le Journal de Genève* : « Le peuple suisse existe par lui-même. Il a en lui une puissance élémentaire venue de son plus lointain passé et contre laquelle rien ne prévaudra. La démocratie qui pour d'autres est une forme extérieure, est pour lui sa chair, son sang et son être même. Quelles que soient les erreurs commises par les autorités qu'il s'est données, il garde pour elles de la déférence, parce qu'elles représentent l'ordre et la loi. Il les soutient, il les porte sur ses robustes

épaules, au besoin il leur impose sa volonté et les remet sur la bonne voie. »

Les événements qui se préparent en Europe échappent aux plus habiles prévisions. Il est impossible, dès à présent, au militaire le plus perspicace, à l'homme d'Etat le plus éprouvé et au diplomate le plus averti de se faire une juste idée des transformations profondes et des bouleversements dont la guerre sera la cause dans tous les domaines. Aussi les hommes de l'Entente, qui ont conduit cette formidable partie d'échecs, seront-ils considérés par nos descendants comme de grands génies, davantage pour des motifs qui nous échappent aujourd'hui que pour des raisons que nous sommes déjà susceptibles de nous présenter à l'esprit. C'est avec un demi-siècle de recul, que l'on pourra juger cette guerre.

L'erreur du droit international déchu, deviendra flagrante ; on se rendra compte qu'une solution ne pourra être obtenue que si l'on consent à considérer les principes généraux du *droit public*, comme les fondements sur lesquels le monde entier devra être reconstruit. Ces normes prendront le nom de *droit fédéral*, puisque nous marchons vers une ère des fédérations et petit à petit..., vers l'unité politique européenne.

La République helvétique doit être regardée main-

tenant au milieu de l'Europe, comme une *unité inébranlable* et il faut souhaiter que l'Europe elle-même soit pour les générations futures et pour le monde, ce que la Suisse est aujourd'hui pour elle.

Le cauchemar du pangermanisme s'évanouit. Des ruines et de la fumée de l'incendie européen, des régions ravagées, des familles brutalisées, appauvries et misérables, va monter un grand soupir. L'Europe essaiera de reprendre haleine et son regard chargé de fatigue, devrait se tourner du côté de la Confédération suisse qui a l'aspect d'un ensemble de petits Etats paisibles et dignes, au milieu du chaos et de l'embrouillamini le plus formidable de tous les temps (1).

Il faudra résoudre à la fois des centaines de problèmes et c'est alors que le mérite de la Suisse. resplendissant toujours davantage, forcera l'attention de tous. Son prestige sera étonnant et l'on cherchera à calquer ce modèle comme de jeunes artistes s'appliqueraient à rendre l'œuvre d'un grand maître. Ce grand *Maître* n'aura qu'un nom : *la Liberté.* L'influence et la projection de lumière que la Suisse à ce moment-là, fera rayonner au dehors sera considérable, et ce pays, le plus petit, et le plus grand par son inaction apparente et son isolement du crime et des méfaits humains, aura confirmé et réalisé au sein d'une Europe ruinée et pantelante, le pronostic

1. (De notre article à *La Petite République*, n° du 3 sept. 1918).

de Napoléon Bonaparte : « Les Suisses dans l'Histoire auront le dernier mot. »

* * *

La Suisse, dans sa calme atmosphère, dans la fraîcheur de son ciel pur, dans sa dignité simple et un peu sentimentale, regarde sans émoi l'Europe brûler... et l'Europe flambe ; la vieille Europe en colonnes de feu phosphorescentes monte dans l'infini ; bientôt elle ne sera plus. Comme au sortir d'un lourd cauchemar, son réveil sera pénible. Elle voudra se ressaisir. Les questions économiques qui semblent devoir accaparer toutes les préoccupations, vont laisser place momentanément à un souffle puissant de *sentiments*, d'où jaillira une gerbe magnifique de nationalités originales, et lorsque toutes les nations civilisées voudront couvrir de fleurs la France immortelle, la Suisse, modestement, sortant de son isolement grandiose, et venue la dernière, offrira à la France et à l'Europe tourmentée et brûlante, toute sa fraîcheur, et toutes les roses de l'Univers.

La Suisse ainsi n'aura jamais rien demandé à personne ; elle aura même offert ce qu'elle avait. Il faudrait *vouloir* recueillir cet héritage ! Jusqu'ici l'amour-propre européen fut une chose curieuse ; permettra-t-il aujourd'hui qu'une petite nation rappelle à de *Grandes Puissances*, que la grandeur

réside partout ailleurs qu'on ne croyait l'y voir ? Nous nous attendons à ce qu'on nous traite d'idéaliste à l'excès et de pur utopiste. Mieux vaudrait peut-être essayer de discuter ?

FIN

TABLE

Paraîtra prochainement

DU MÊME AUTEUR :

La Suisse devant les Yeux.

Sorti des Presses de l'Editeur Eugène FIGUIÈRE,

